



L'an deux mille vingt, le vingt-six septembre, à neuf heures trente, à la salle Victor Hugo – Rue des Bleuets, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, William ARS.

Présents : ARS William, DELMAS Olivier, GIBERT Marie-Line, GOMMERET Eddy, BELKADI Patricia, ISERN Norbert, TURLAIS Karine, AGATI Yoann, TALIERCIO Paul, SOLACROUP Geneviève, MACIAS Anne, PONS TERME Roseline, OLIVIER Marc, CHAZERAND AZOULAY Ariane, VISSY Olivier, GACHON GARRIDO Anne, GAVEN Patrick, GERACI Nadia, VIDAL Gautier, BRIGNARD Emilie, MERCADIER Flavien, MARTINEZ Paul, CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc.

Absents représentés :

ABSENT : DUCOUDRAY Céline PANTHENE Pascal	REPRESENTE PAR : VIDAL Gautier LIGIER Marion
--	---

Absents non représentés :

DELIBERATION N° D 2020-24

FINANCES COMMUNALES - CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE SAINTE JEANNE D'ARC

Par délibération, le Conseil municipal, en date du 25 février 2000, actait l'attribution d'une participation au fonctionnement de l'école privée Sainte Jeanne D'arc.

De fait, le contrat d'association liant l'école privée Saint Jeanne d'Arc et l'Etat signé le 10 décembre 1986 prévoit à l'article 12 que la commune de Cournonterral, siège de l'école, assume les charges de fonctionnement matériel de l'établissement dans les conditions de l'article 7 du Décret n°60.389 modifié.

Cet article ayant été abrogé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. 15 (V), il convient de préciser par délibération le montant de la participation financière de la commune de Cournonterral.

En ce qui concerne les classes élémentaires, les communes de résidence sont tenues d'assumer, pour les élèves domiciliés sur leur territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes élémentaires publiques, les dépenses de fonctionnement (matériel) des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'Etat.

En ce qui concerne les classes maternelles ou enfantines, la commune siège de l'établissement, si elle a donné son accord à la conclusion du contrat, est tenue d'assumer, pour les élèves domiciliés dans la commune et dans les mêmes conditions que pour les classes maternelles ou enfantines publiques, les dépenses de fonctionnement (matériel) des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'Etat.

Monsieur le Maire propose donc, conformément à l'article R442-47 du Code de l'Education, d'allouer une participation financière de fonctionnement de 35 000€ à l'école Sainte Jeanne d'Arc par an.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
29			

A Cournonterral, le 26 septembre 2020



Le Maire,

William ARS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

L'an deux mille vingt, le vingt-six septembre, à neuf heures trente, à la salle Victor Hugo – Rue des Bleuets, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, William ARS.

Présents : ARS William, DELMAS Olivier, GIBERT Marie-Line, GOMMERET Eddy, BELKADI Patricia, ISERN Norbert, TURLAIS Karine, AGATI Yoann, TALIERCIO Paul, SOLACROUP Geneviève, MACIAS Anne, PONS TERME Roseline, OLIVIER Marc, CHAZERAND AZOULAY Ariane, VISSY Olivier, GACHON GARRIDO Anne, GAVEN Patrick, GERACI Nadia, VIDAL Gautier, BRIGNARD Emilie, MERCADIER Flavien, MARTINEZ Paul, CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc.

Absents représentés :

ABSENT : DUCOUDRAY Céline PANTHENE Pascal	REPRESENTE PAR : VIDAL Gautier LIGIER Marion
--	---

Absents non représentés :

DELIBERATION N° D 2020-25

ADMINISTRATION GENERALE - NOMINATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE SA3M

La ville de Cournonterral est actionnaire de la SA3M, Société Publique Locale d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole au capital de 1.770.000 euros mais ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer un poste d'administrateur.

De fait, la collectivité a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Spéciale des Collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Suite aux élections, il convient de procéder à la désignation du représentant à l'Assemblée Spéciale des Collectivités et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

L'Assemblée Spéciale de la SA3M est composée des communes de :

- Baillargues ;
- Castries ;
- Clapiers ;
- Cournonsec ;
- Cournonterral ;
- Grabels ;
- Jacou ;
- Juvignac ;
- Lavérune ;
- Le Crès ;
- Pérols ;
- Prades le lez ;
- Saint Jean de Védas ;
- Saint Georges d'Orques ;
- Sussargues ;

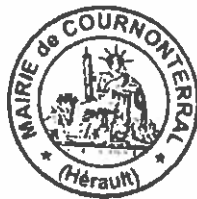
- Vendargues ;
- Villeneuve les Maguelone.

Vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 et le code de commerce, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De désigner William ARS au sein de l'Assemblée Spéciale des Collectivités de la SA3M
- De désigner William ARS au sein des Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Mixtes de la SA3M ;
- D'autoriser William ARS à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale ;
- D'autoriser William ARS à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
29			

A Cournonterral, le 26 septembre 2020



Le Maire

William ARS



L'an deux mille vingt, le vingt-six septembre, à neuf heures trente, à la salle Victor Hugo – Rue des Bleuets, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, William ARS.

Présents : ARS William, DELMAS Olivier, GIBERT Marie-Line, GOMMERET Eddy, BELKADI Patricia, ISERN Norbert, TURLAIS Karine, AGATI Yoann, TALIERCIO Paul, SOLACROUP Geneviève, MACIAS Anne, PONS TERME Roseline, OLIVIER Marc, CHAZERAND AZOULAY Ariane, VISSY Olivier, GACHON GARRIDO Anne, GAVEN Patrick, GERACI Nadia, VIDAL Gautier, BRIGNARD Emilie, MERCADIER Flavien, MARTINEZ Paul, CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc.

Absents représentés :

ABSENT : DUCOUDRAY Céline PANTHENE Pascal	REPRESENTE PAR : VIDAL Gautier LIGIER Marion
--	---

Absents non représentés :

DELIBERATION N° D 2020-26

ADMINISTRATION GENERALE - RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois. Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 permet la présence éventuelle et sans voix délibérative d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur départemental des finances publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, le Conseil municipal doit dresser une liste de 32 noms selon les conditions sus énoncées. En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste des commissaires ci-annexée

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
23		CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean- Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc PANTHENE Pascal	

A Cournonterral, le 26 septembre 2020



Le Maire,


William ARS

Commune de COURNONTERRAL

Par délibération n°..... en date du
communale des impôts directs (CCID).

, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Chivités	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1	M. Gommeret	Eddy	11/04/1983	1D RUE BASTIDE DE L'OULEU, Courmonterral	TH / TF
2	MME Gachon Garrido	Anne	01/08/1962	chemin de Belleraç, Courmonterral	TH / TF
3	M. Gaven	Patrick	29/01/1965	13 rue de la Calade, Courmonterral	TH / TF
4	MME Gilbert	Marie-Line	22/07/1960	avenue du 8 mai, Courmonterral	TH / TF
5	M. Gilbert	Marc	04/01/1959	avenue du 8 mai, Courmonterral	TH / TF
6	MME Terme	Roseline	20/03/1957	12 rue des chanterelles, Courmonterral	TH / TF
7	MME Solacroup	Geneviève	18/07/1954	44 rue Docteur Ombras 34660, COURNONTERRAL	TH / TF
8	M. Olivier	Marc	07/05/1957	3 rue des escalattes 34660 COURNONTERRAL	TF / CFE
9	MME MERCADIER	Véronique	20/07/1964	3 avenue du 8 mai 1945, Courmonterral	TH / TF
10	M. TEILHARD	Jacques	05/12/1950	13 Rue du plan de l'oum, Courmonterral	TH / TF
11	M. VIDAL	Gautier	03/05/1980	rue du parc, Courmonterral	TH / TF

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12 MME	Azema	Laura	06/06/1989	44 esplanade d'hélios, Courmonterral	TH
13 MME	Delobel	Anne	30/04/1953	4 chemin de la tuilerie haute, Courmonterral	TH / TF
14 M.	Huget	Roger	31/05/1947	8, rue Léon Jouhaux	TH / TF
15 MME	Garrigues	Patricia	22/01/1952	20 rue du parc, Courmonterral	TH / TF
16 M.	Isern	Norbert	26/01/1953	4 chemin de la Triviale, Courmonterral	TH / TF
17 M.	Vidal	Jean Luc	28/02/1952	4 rue du cherche midi	TH / TF
18 MME	Belkadi	Patricia	13/02/1979	26 avenue Jean Jaurès, Courmonterral	TH / TF
19 MME	Rouvier	Magali	30/09/1955	24, rue docteur Malabouche, Courmonterral	TH / TF
20 M.	Delmas	Olivier	15/04/1970	10b, rue des bleuets, Courmonterral	TH / TF
21 MME	IOANNOU	Vassilis	19/04/1986	20 chemin de l'amour à Courmonterral	TH / TF
22 M.	Sauvagniac	Yves	09/06/1944	21 rue rue Leon Blum, Courmonterral	TH / TF
23 MME	Azema	Colette	27/01/1953	16 rue de carignanès, Courmonterral	TH / TF
24 MME	Gutierrez	Edith	20/05/1964	53 bis rue clement mirabel, Courmonterral	TH / TF
25 M.	Albert	Daniel	30/03/1946	16 bis chemin triviale, Courmonterral	TH / TF
26 M.	Talicerio	Paul	28/11/1953	16 rue des asphodels	TH / TF
27 M.	Bourmier	Robert	14/06/1954	42 rue des huguenots, Courmonterral	TH / TF
28 M.	Dorfin	Frederic	30/07/1965	10 rue des chanerelles, Courmonterral	TH / TF
29 MME	Sicar	Sabine	25/04/1970	40 grand rue, Courmonterral	TH
30 M.	Hilaire	Yannick	16/02/1987	13 rue Carnot, Courmonterral	TH / TF
31 M.	Douay-grumelard	Bastien	21/05/1982	10 chemin des condamines, Courmonterral	TH / TF
32 M.	Giroux	Luc	13/11/1958	1 rue plan du Four, Courmonterral	TH / TF

Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Auriol	Kristel	kristel.auriol@ville-courmonterral.fr	
Mahe	Sylvie	sylvie.mahe@ville-courmonterral.fr	

Interlocuteur(s)
de la commune



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

L'an deux mille vingt, le vingt-six septembre, à neuf heures trente, à la salle Victor Hugo – Rue des Bleuets, le Conseil Municipal de la Commune de COUNNONTERRAL, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, William ARS.

Présents : ARS William, DELMAS Olivier, GIBERT Marie-Line, GOMMERET Eddy, BELKADI Patricia, ISERN Norbert, TURLAIS Karine, AGATI Yoann, TALIERCIO Paul, SOLACROUP Geneviève, MACIAS Anne, PONS TERME Roseline, OLIVIER Marc, CHAZERAND AZOULAY Ariane, VISSY Olivier, GACHON GARRIDO Anne, GAVEN Patrick, GERACI Nadia, VIDAL Gautier, BRIGNARD Emilie, MERCADIER Flavien, MARTINEZ Paul, CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc.

Absents représentés :

ABSENT : DUCOUDRAY Céline PANTHENE Pascal	REPRESENTE PAR : VIDAL Gautier LIGIER Marion
--	---

Absents non représentés :

DELIBERATION N° D 2020-27

ADMINISTRATION GENERALE - NOMINATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Les élections municipales ont entraîné le renouvellement des conseils municipaux et des assemblées délibérantes des EPCI.

Ce renouvellement constitue une rupture du mandat pour les élus qui représentaient nominativement la commune de Cournonterral au sein du collège des élus des collectivités de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant Lez-Mosson-Étangs Palavasiens.

En conséquence, il convient d'actualiser la composition de la CLE du SAGE fixée par l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2016-06-07356 du 10 juin 2016 modifié par l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2018-04-09374 du 16 avril 2018 pour la durée du mandat de 6 ans restant à couvrir.

Il convient donc de désigner un représentant à la CLE
Il est proposé à l'assemblée de nommer : Anne Gachon

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
29			



A Cournonterral, le 26 septembre 2020

Le Maire,

William ARS



L'an deux mille vingt, le vingt-six septembre, à neuf heures trente, à la salle Victor Hugo – Rue des Bleuets, le Conseil Municipal de la Commune de Cournonterral, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, William ARS.

Présents : ARS William, DELMAS Olivier, GIBERT Marie-Line, GOMMERET Eddy, BELKADI Patricia, ISERN Norbert, TURLAIS Karine, AGATI Yoann, TALIERCIO Paul, SOLACROUP Geneviève, MACIAS Anne, PONS TERME Roseline, OLIVIER Marc, CHAZERAND AZOULAY Ariane, VISSY Olivier, GACHON GARRIDO Anne, GAVEN Patrick, GERACI Nadia, VIDAL Gautier, BRIGNARD Emilie, MERCADIER Flavien, MARTINEZ Paul, CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marlon, DELAGNES Jean-Luc.

Absents représentés :

ABSENT : DUCOUDRAY Céline PANTHENE Pascal	REPRESENTE PAR : VIDAL Gautier LIGIER Marion
--	---

Absents non représentés :

DELIBERATION N° D 2020-28

ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE SA3M - EXERCICE 2019

En application de l'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport du Président de l'Assemblée Spéciale des collectivités doit être soumis pour délibération au Conseil Municipal pour l'exercice 2018.

L'Article L 1524-5 alinéa 14 CGCT stipule : « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte.

Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.»

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le rapport du Président de l'Assemblée Spéciale des collectivités de la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M) pour l'exercice 2019, tel que présenté en annexe.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
29			

A Cournonterral, le 26 septembre 2020



Le Maire

William ARS

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/20

SLD

ID : 034-213400880-20200926-D2020028-DE

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
(SA3M)**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DES COLLECTIVITÉS**

Exercice 2019

Mur de la Fabrique du Groupe - Artiste : Nubian - Galerie : Nicolas Xavier



SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



SOCIETE D'AMENAGEMENT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE (SA3M)

EXERCICE 2019

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS

L'Assemblée Spéciale des Collectivités, à la date du 31 décembre 2019, est représentée au Conseil d'Administration de la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole en la personne de Monsieur Jean-Luc SAVY, ce dernier ayant été nommé Président par les Membres de l'Assemblée Spéciale lors de l'Assemblée Spéciale des Collectivités du 12 juin 2014. L'Assemblée Spéciale est composée de :

Monsieur Philippe MARTY	- représentant la commune de Baillargues,
Madame Claudine VASSAS-MEJRI	- représentant la commune de Castries,
Monsieur Gilles CHRETIEN	- représentant la commune de Clapiers,
Monsieur Gilles NURIT	- représentant la commune de Cournonsec,
Madame Trinité FRANCES	- représentant la commune de Cournonterral,
Monsieur Thierry AUFRANC	- représentant la commune de Grabels,
Monsieur Renaud CALVAT	- représentant la commune de Jacou,
Monsieur Jean-Luc SAVY	- représentant la commune de Juvignac,
Madame Paloma PERVENT	- représentant la commune de Laverune,
Monsieur Francis MILOSZIK	- représentant la commune du Crès,
Monsieur Benoit DELTOUR	- représentant la commune de Pérols,
Monsieur Jean-Marc LUSSERT	- représentant la commune de Prades le Lez,
Monsieur Eric PETIT	- représentant la commune de St Jean de Védas,
Monsieur Maxime PONS	- représentant la commune de St Georges d'Orques,
Monsieur Didier TERRAL	- représentant la commune de Sussargues,
Monsieur Guy LAURET	- représentant la commune de Vendargues,
Monsieur Noël SEGURA	- représentant la commune de Villeneuve les Maguelone.

En application de l'article L 1524-5 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, vos représentants, ont l'honneur de vous faire ci-après, le compte rendu des activités de la société concernant l'exercice 2019, dans le cadre de l'exercice de leur mandat, et soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Première partie

Rapport de gestion SA3M Exercice 2019

1. VIE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1.1. Vie de la société

1.1.1. Actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

SOCIETE D'AMÉNAGEMENT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE (SA3M)
SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31 décembre 2019

Capital de 1 770 000 euros divisé en 17 700 actions de 100 euros.

ADM	ACTIONNAIRES - ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
	COLLECTIVITES TERRITORIALES et GROUPEMENTS	%	
	- MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE , représentée au CA par : Philippe SAUREL – Président (AG) Jean François AUDRIN Pierre DUDIEUZERE Thierry BREYSSE Roger CAIZERGUES Jean-Luc MEISSONNIER Régine ILLAIRE Gilbert PASTOR Jean-Pierre RICO Arnaud MOYNIER (censeur)	50,7909	8 990
	- VILLE DE MONTPELLIER , représentée au CA et AG par : Patrick RIVAS (AG) Mylène CHARDES Vincent HALUSKA Henri MAILLET	22,5988	4 000
	- VILLE DE CASTELNAU LE LEZ , représentée au CA et AG par : Frédéric LAFFORGUE	1,1299	200
	- VILLE DE LATTES , représentée au CA et AG par : Cyril MEUNIER	1,6949	300
	- REGION OCCITANIE MIDI PYRÉNÉES , représentée au CA et AG par : Christian DUPRAZ Christian ASSAF Marie Thérèse MERCIER (AG)	10,0564	1 780
	- L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS , représentée au CA par : Jean-Luc SAVY		
	- VILLE DE BAILLARGUES , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Philippe MARTY	0,8474	150
	- VILLE DE CASTRIES , représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par : Claudine VASSAS MEJRI	0,8474	150

- VILLE DE CLAPIERS, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Gilles CHRETIEN	0,8474	150
- VILLE DE COURNONSEC, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Gilles NURIT	0,6779	120
- VILLE DE COURNONTERRAL, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Trinité FRANCES	0,8474	150
- VILLE DE GRABELS, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Thierry AUFRANC	0,8474	150
- VILLE DE JACOU, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Renaud CALVAT	0,8474	150
- VILLE DE JUVIGNAC, représentée à l'assemblée spéciale et AG par :	Jean-Luc SAVY	0,8474	150
- VILLE DE LAVERUNE, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Paloma PERVENT	0,6779	120
- VILLE DE LE CRES, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Francis MILOSZYK	0,8474	150
- VILLE DE PEROLS, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Benoît DELTOUR	0,8474	150
- VILLE DE PRADES LE LEZ, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Jean-Marc LUSSERT	0,6779	120
- VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Eric PETIT	0,8474	150
- VILLE DE SAINT GEORGES D'ORQUES, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Maxime PONS	0,8474	150
- VILLE DE SUSSARGUES, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Didier TERRAL	0,6779	120
- VILLE DE VENDARGUES, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Guy LAURET	0,8474	150
- VILLE DE VILLENEUVE LES MAGUELONE, représentée à l'assemblée spéciale, censeur au CA et AG par :	Noël SEGURA	0,8474	150
		100 %	17 700

La société est composée de : 22 actionnaires, 18 administrateurs, 17 censeurs.

Les changements intervenus dans l'année sont :

Pour la Ville de Saint Georges d'Orques :

Monsieur Maxime PONS a remplacé Madame Anne AMIEL à l'Assemblée Spéciale des Collectivités, au poste de représentant de la Commune de SAINT GEORGES D'ORQUES
Le Conseil d'Administration s'est réuni les 6 juin 2019 et 11 décembre 2019.
Une Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes 2018, le 28 juin 2019.

1.1.2. Personnel de la société

- **Effectifs**

Au 31 décembre 2019, l'effectif de la SA3M se composait de 9 personnes soit 8.2 ETP, tous en CDI.

- **Association des salariés aux résultats : participation, intéressement**

Dans le cadre de l'accord UES, signé le 15 novembre 2010, les salariés de la SA3M bénéficient de la politique d'épargne salariale commune à l'ensemble des membres de l'UES (SERM, SA3M et GIE SERM SA3M).

1.1.3. Locaux de l'entreprise

Sur l'exercice 2019, aucune modification des locaux n'a été constatée.

Le Groupe est déployé sur 3 sites :

- Etoile Richter
- La Vigie
- Grand Cœur

1.1.4. Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'a été réalisé en 2019.

1.2. Présentation des comptes annuels

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les **résultats les plus significatifs**, dans les domaines comptables et financiers.

Les comptes présentés ne comprennent aucun changement de méthodes de présentation d'évaluation

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice :

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a conduit le gouvernement à décider une période de confinement par décret du 16 mars 2020. La sortie progressive du confinement a débuté le 11 mai 2020.

Afin de maintenir une continuité d'activité au service de l'intérêt général et de l'économie locale, l'ensemble des collaborateurs du Groupe SERM / SA3M a été placé en télétravail à compter du 17 mars 2020 et sur la durée de confinement.

La Direction Générale et les élus du Comité Social et Economique ont voté des accords à l'unanimité durant cette période afin de ne pas avoir à recourir au chômage partiel :

- Séance exceptionnelle du 16/03/2020 validant le télétravail pour tous et l'obligation pour chaque collaborateur de poser ½ journée de récupération du temps de travail (RTT) par semaine
- Séance exceptionnelle du 01/04/2020 validant l'obligation pour chaque collaborateur de poser 6 jours de congés payés sur la période du 2 avril au 30 avril 2020 en sus de la ½ journée de RTT par semaine ; en application de la loi n°2020-290 en date du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos. Cette décision a été suivie de la signature d'un accord en date du 02/04/2020.

Le Groupe SERM / SA3M a également mis en place dès le début du confinement un circuit de validation électronique de ses décisions ainsi que de ses flux financiers (factures) afin de poursuivre son activité représentant 1 642 validations électroniques sur la période de confinement, soit 21.5 M€ de factures réglées. Les visio conférences ont représenté en moyenne 15 000 minutes / jour.

Le Groupe SERM / SA3M a mis en œuvre les dispositions nécessaires pour la protection de ses salariés afin de pouvoir rouvrir ses bureaux à compter du 11 mai 2020 et notamment :

- Distribution de masques réutilisables et de visières de protection ;
- Achat de gels hydroalcooliques, lingettes et désinfectants ;
- Mise en place de séparatif en plexiglass aux accueils, dans les bureaux doubles et les salles de réunion ;
- Signalétique renforcée : rond de distanciation sociale, gestes barrières et consignes de sécurité ;
- Equipement d'ordinateurs portables pour tous et d'un pack écran / clavier / souris supplémentaire.

Les chantiers réalisés dans le cadre des opérations portées par la SA3M ont pu reprendre progressivement dans le respect du guide produit par l'OBPTP. Il a été demandé à chaque entreprise reprenant son chantier de signer ce guide et de valider son processus d'intervention avec le CSPS le cas échéant et en évitant la co-activité.

Mesures fiscales, sociales et financières sollicitées pendant cette période :

- Le report des échéances d'emprunts de 6 mois a été sollicité auprès des banques sur le secteur « aménagement ». A ce jour, le report concerne :
 - Le Crédit Coopératif : 253 K€ sur l'opération Cambacérès et 251 K€ sur l'opération ZAC des Saurèdes.
- Arrêt de travail Covid-19 pour garde d'enfant :
 - Aucun collaborateur de la SA3M n'a été concerné
 - Pour information, une collaboratrice du GIE SERM SA3M a été concernée du 16 mars au 30 avril 2020.

Il est également à noter que la SA3M a obtenu de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires le 13/03/2020, avant la période de confinement, un découvert autorisé de 10 M€ sur son pool de trésorerie opérations.

Durant cette période et afin de continuer son soutien à l'économie locale, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Loyers des entreprises et commerçants portées au travers des concessions d'aménagement : exonération de loyer hors charges pour une durée de 3 mois éventuellement renouvelable pour toutes les entreprises logées dans le patrimoine de la SERM et de la SA3M, à condition qu'elles soient à jour de leurs paiements ainsi que de leurs cotisations fiscales et sociales ; et hors succursales d'enseignes nationales et internationales.

Cette exonération a concerné pour la SA3M : 36 entreprises et 16 commerces pour 400 K€ sur 3 mois

Principales décisions de gestion prises au cours de l'exercice

Aucune

Analyse économique-financière

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, nous vous présenterons ci-après les chiffres les plus significatifs.

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 770 000,00	1 770 000,00	1 770 000,00	1 770 000,00	1 770 000,00
Nombre d'actions ordinaires	17 700,00	17 700,00	17 700,00	17 700,00	17 700,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	10 789 051,00	15 276 306,64	21 130 688,89	33 648 863,96	31 865 230,77
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	999 092,00	1 937 606,19	3 194 750,54	1 221 366,50	3 181 938,99
Impôts sur les bénéfices	-19 873,00	237 084,00	436 317,00	289 989,00	504 570,00
Participation des salariés	7 776,00	151 468,98	393 584,01	458 730,88	695 415,68
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	699 175,00	831 900,00	941 890,78	755 744,55	1 140 788,41
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	57,00	88,00	133,61	26,70	111,97
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	39,50	47,00	53,21	42,70	64,45
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	9	7	7	7	8
Montant de la masse salariale	413 916,00	372 934,44	406 720,12	408 475,03	420 356,79
Montant des sommes versées en avantages sociaux	196 036,00	175 961,75	195 071,84	184 759,29	197 861,83

1.2.1. Chiffre d'affaires / production nette

- CHIFFRE D'AFFAIRES / PRODUCTION NETTE

Le chiffre d'affaires généré sur l'exercice 2019 atteint 31 865 231 € contre 33 648 863 € à fin 2018.

La production stockée termine en 2019 à 28 748 918 € contre 16 461 433 € à fin 2018, avec notamment des acquisitions importantes sur Restanque, Cambacérès, République, Nouveau Grand Cœur et le troisième paiement sur Coteau.

Ainsi, les produits d'exploitation s'élèvent en 2019 à 72 383 597 € contre 60 426 242 € à fin 2018.

- CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES

Pour l'exercice 2019, aucune charge fiscalement non déductible, prévue aux articles 39.4 et 223 quater du Code Général des Impôts n'est à mentionner.

• Compte de résultat ventilé par activité

Nous avons choisi de vous présenter ci-après le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de son activité spécifique, cette présentation vous permettra une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la société.

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	D.A.M.	TYPE 7	
Ventes de marchandises	-				
Productions vendues de biens	-		28 598	9	28 589
Production vendues de services	3 104			172	3 276
CHIFFRES D'AFFAIRES	3 104	-	28 598	162	31 865
Production stockée	-		28 749		28 749
Production immobilisée	-				
Subventions d'exploitation	-				
Reprises amortiss.,provis., transf.charges	6 120		5 650		11 769
Autres produits	-				
PRODUITS EXPLOITATION	9 224	-	62 997	162	72 384
Achats de marchandises	-				
Variation de stocks de marchandises	-				
Achats matières premières, approvision.	-				
Variation des stocks [mat.premières]	-				
Autres achats & charges externes	6 261		56 259	147	62 667
Impôts, taxes & versements assimilés	85			15	100
Salaires & traitements	420				420
Charges sociales	198				198
Dotations amortissement s/immobilisations	-				
Dotations aux provisions s/immobilisations	-				
Dotations aux provisions s/actif circulant	-				
Dotations provisions risques & charges	-		3 287		3 287
Autres charges	0		3 451		3 451
CHARGES EXPLOITATION	6 964	-	62 997	162	70 124
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 260	-	-	-	2 260
BENEF.OPE FAITES EN COMMUN	-				
PERTE OPE FAITES EN COMMUN	-				
Produits financiers de participation	-				
Produits autres valeurs mobilières	-				
Autres intérêts & produits assimilés	13				13
Reprises s/provisions, transferts charges	85				85
Différences positives de change	-				
Produits nets cessions valeurs mob.placements	-				
PRODUITS FINANCIERS	98	-	-	-	98
Dotations financières amortis.,provisions	-				
Intérêts & charges assimilées	-				
Différences négatives de change	-				
Charges nette cessions valeurs mob.placement	-				
CHARGES FINANCIERES	-	-	-	-	-
RESULTAT FINANCIER	98	-	-	-	98
RESULTAT COURANT AVANT IS	2 358	-	-	-	2 358

1.2.2 Bilan

- **Bilan Global**

Le total bilan s'élève à 210 860 665 € sur l'exercice 2019 contre 166 695 193 € à fin 2018 soit une évolution de + 44 165 472 € dont :

- + 32 333 004 € sur l'encours de production, avec notamment d'importantes acquisitions (dont 6.5 M€ d'acquisitions sur Restanque, 5,9 M€ sur Cambacérès),
- +14 602 133 € sur les disponibilités (dont une augmentation de plus de 10 M€ sur le pool d'opération, en raison de délais réduits de remboursement des mandats et de mobilisations d'emprunts importantes)

Il est à noter que les investissements nécessaires sur les concessions d'aménagement ont été financés par un recours à l'emprunt important de 43 500 000 €. Dans le même temps, 10 769 808 € d'emprunts ont été remboursés.

Le bilan est présenté en annexe de ce document.

- **Bilan ventilé par activité (en colonnes)**

Tout comme pour le compte de résultat, nous avons choisi de vous présenter ci-après le bilan de la société ventilé par activité. Compte tenu de son activité spécifique, cette présentation vous permettra une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la société.

ACTIF

	FUNCTION-	MANDATS	CONCESSION		TOTAL NET
	NEMENT		D'AM	TYPE 7	
Capital Souscrit Non Appele	-				
Frais d'établissement	-				
Frais de Recherche & développement	-				
Concessions, Brevets, Droits similaires	-				
Fonds commercial	-				
Autres immobilisations incorporelles	-				
Terrains	-				
Constructions	-				
Installations techniques, Outillage	-				
Autres immobilisations corporelles	-				
Immobilisations en cours	-				
Avances & Acomptes	-				
Participations par Mise en Equivalence	-				
Autres participations	-				
Créances Rattachées à des participations	-				
Autres Titres immobilisés	-				
Prêts	-				
Autres Immobilisations Financières	-		1 318		1 318
ACTIF IMMOBILISE	-	-	1 318	-	1 318
Stocks de Matières Premières	-				
Stocks d'en-cours de production de biens	-				
Stocks en-cours production de services	-		167 384		167 384
Stocks de produits intermédiaires, finis	-				
Stocks de Marchandises	-				
Avances, acomptes versés s/commandes	-	987	28		1 016
Créances clients & comptes rattachés	2	51	3 276		3 329
Autres créances	2 592	2 394	3 778	1	8 765
Capital souscrit, appelé non versé	-				
Valeurs mobilières de placement	-				
Disponibilités	27 938	1 062	-	-	29 000
Charges constatées d'avance	13	-	-	36	49
	-				
ACTIF CIRCULANT	30 546	4 494	174 466	37	209 543
Charges à répartir s/plrs exercices	-				
Primes remboursement des obligations	-				
Ecart de conversion actif	-				
TOTAL GENERAL	30 546	4 494	175 784	37	210 861
Comptes de liaison	-	8 350	14 282		22 632
TOTAL AVEC COMPTES DE LIAISON	30 546	12 844	190 066	37	233 492

PASSIF

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	CONCESSION D'AM	TYPE 7	TOTAL NET
Capital social	1 770				1 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-				
Ecart de réévaluation	-				
Réserve légale	126				126
Réserves statutaires & contractuelles	-				
Réserves réglementées	-				
Autres réserves	-				
Report à nouveau	2 076				2 076
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 141				1 141
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES	5 113	-	-	-	5 113
Produits des émissions de titres participatifs	-				
Apport du concédant	-				
AUTRES FONDS PROPRES	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	254		-		254
Provisions pour charges	-		3 287		3 287
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	254	-	3 287	-	3 541
Emprunts obligataires convertibles	-				
Autres emprunts obligataires	-				
Emprunts & dettes auprès etb crédit	1		129 676		129 677
Emprunt & dettes fi divers	-	28	25 337	1	25 366
Avances & acomptes reçus	-		4 220		4 220
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	2 079	1 268	9 776	4	13 127
Dettes fiscales & sociales	470		65		535
Dettes sur immob & cptes rattachés	-		-		
Mandants	-		-		
Autres Dettes	29	11 548	-		11 576
Produits constatés d'avance	-		17 705		17 705
DETTES	2 579	12 844	186 779	5	202 207
Ecart de conversion passif	-				
TOTAL GENERAL	7 946	12 844	190 066	5	210 861
Comptes de liaison	22 600			32	22 632
TOTAL AVEC COMPTES DE LIAISON	30 546	12 844	190 066	37	233 492
<i>Montants en milliers d'euros</i>					

- **Capital, situation nette, capitaux (ou fonds propres)**

Par le fait de l'incorporation des résultats, les capitaux propres s'élèvent à 5 112 949 € à fin 2019 pour un capital social de 1 770 000 €.

Le capital social est totalement reconstitué depuis 2016.

- **Informations sur les délais de paiement**

Le tableau ci-joint présente les délais de paiement contractuels selon le format demandé par le décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015, article 3 : L'article D. 441-4.

Aucune facture n'a été exclue de l'extraction.

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	1 548	X				3 323	101	X				426
Montant cumulé des factures concernées TTC	68 537 622	64 652 462	1 932 610	331 876	856 288	67 773 236	14 119 440	3 602 881	4 244 267	313 096	1 430 706	9 590 950
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	50,28%	47,43%	1,42%	0,24%	0,63%	49,72%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						59,55%	15,20%	17,90%	1,32%	6,03%	40,45%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

- **Proposition d'affectation du résultat net annuel**

Le résultat net au titre de l'exercice 2019 s'élève à **1 140 788,41 €**.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- 50 552,23 € en réserve légale, permettant d'atteindre les 10% du capital social réglementaires
- 1 090 236,18 € distribués aux actionnaires de la SA3M sous forme de dividendes.

Les capitaux propres, après affectation, s'établissent à 4 022 712,35 € et ventilent comme suit :

Capital social	1 770 000 €
Réserve légale	177 000 €
Report à nouveau	2 075 712 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 022 712 €

- **Dividendes distribués au cours des trois exercices précédents**

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

2. ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'année 2019, la société a poursuivi la réalisation des opérations confiées par ses clients. Elle s'est vue confier 8 nouvelles opérations dont trois concessions (Hippocrate Extension, Lauze Est et Croix d'Argent).

Le chiffre opérations, représentant les dépenses d'investissement de l'exercice, termine à 107,3 M€ TTC en 2019 (dont 21,8 M€ HT d'acquisitions) contre 75,7 M€ TTC en 2018.

Pour l'année 2020, les prévisions budgétaires prévoient un chiffre opérations de 120 M€ dont 60 % en concessions d'aménagement. Ces dépenses d'investissement tiennent compte d'une estimation de la crise sanitaire.

L'année 2020 a débuté avec la notification de deux concessions de renouvellement urbain majeures : Mosson et Cévennes.

3. ACTIVITE EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- Aucune

Seconde partie

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1. GOUVERNANCE

Par délibération en date du 02 février 2010, le conseil d'administration a opté pour la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général.

2. DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, COMMISSAIRES AUX COMPTES, CENSEURS

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Philippe SAUREL a été désigné par délibération du Conseil d'Administration du 23 mai 2014, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Directeur Général, Monsieur Christophe PEREZ a été désigné par délibération du Conseil d'Administration du 18 septembre 2014, pour une durée de 6 ans expirant au 30 septembre 2020.

2.1. Limitation de pouvoirs

Aucune limitation de pouvoirs n'a été apportée.

2.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes, censeurs.

ADMINISTRATEURS - DESIGNATION - RENOUELEMENT - MANDAT - DUREE - DATE AGO

Noms des administrateurs	Durée mandat	Date de renouvellement				
	Statuts	AGO	AGO	AGO	AGO	AGO
Philippe SAUREL – Président (AG)	Fin de mandat de la collectivité délibérante					
Jean François AUDRIN						
Pierre DUDIEUZERE						
Thierry BREYSSE						
Roger CAIZERGUES						
Jean-Luc MEISONNIER						
Régine ILLAIRE						
Gilbert PASTOR						
Jean-Pierre RICO						
Patrick RIVAS (AG)						
Mylène CHARDES						
Vincent HALUSKA						
Henri MAILLET						
Christian DUPRAZ						
Christian ASSAF						
Frédéric LAFFORGUE (AG)						
Cyril MEUNIER (AG)						
Jean-Luc SAVY						

Noms des commissaires aux comptes	Durée mandat	Date de renouvellement				
		Statuts	AGO	AGO	AGO	AGO
Titulaire : Cabinet MAZARS CPA, représenté par M. CAMOIN	6 ans		28/06/2016			
Suppléant : MAZARS ASC	6 ans		28/06/2016			

Noms des censeurs	Durée mandat	Date AGO	Renouvellement			
Arnaud MOYNIER	Fin de mandat de la collectivité délibérante					
Philippe MARTY						
Claudine VASSAS-MEJRI						
Gilles CHRETIEN						
Gilles NURIT						
Trinité FRANCES						
Francis MILOSZYK						
Thierry AUFRANC						
Renaud CALVAT						
Paloma PERVENT						
Benoît DELTOUR						
Jean-Marc LUSSERT						
Eric PETIT						
Maxime PONS						
Didier TERRAL						
Guy LAURET						
Noël SEGURA						

Les changements intervenus au cours de l'exercice sont :

Monsieur Maxime PONS a remplacé Madame AMIEL à l'Assemblée Spéciale des Collectivités au poste de censeur au Conseil d'Administration.

2.3. Autres mandats

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.

DIRIGEANTS – ADMINISTRATEURS – COMMISSAIRES AUX COMPTES – CENSEURS

Nom du mandataire	Qualité ou fonctions	Nom de la société et adresse
Christophe PEREZ	Directeur Général Directeur Général Président représentant la SERM Gérant représentant la SERM Censeur représentant la SERM Administrateur unique	SA3M SERM SAS SERM.ID SAS ENERGIES DU SUD SAS HELIOTAM SAS SPMM SAS SPAC SAS AMMPV SASU CASSIOPEE SCCV ANDROMEDE Montpellier Events GIE SERM SA3M
Philippe SAUREL	Maire Président Président Conseil de Surveillance Censeur	Ville de Montpellier SA3M Montpellier Méditerranée Métropole A.C.M. Montpellier Events CHU de Montpellier SA Aéroport Montpellier Méditerranée
Jean François AUDRIN	Administrateur Conseiller métropolitain Maire Conseiller Régional Dirigeant	SA3M Montpellier Méditerranée Métropole St Georges-d'Orques Région Occitanie OLISAJAF SCP PERROT-AUDRIN-POUJOL SCI MASACHAR SCI Celleneuve SC d'Attribution Grand Rue

<p>Thierry BREYSSE</p>	<p>Administrateur Maire Vice-Président Administrateur</p>	<p>Courmonterral Montpellier Méditerranée Métropole EPIC Domaine d'Ô EPCC MOCO Régie de l'Eau MLJ EPCC Opéra Orchestre National de Montpellier Occitanie Pyrénées-Méditerranée Festival International du Cinéma Méditerranéen de Montpellier (CINEMED) Groupement des Autorités Responsables du Transport (GART) Syndicat Mixte du Bassin de Thau SYBLE) Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas-Languedoc Association de Montpellier-Hérault pour le dépistage du cancer du sein (AMHDCS) EHPAD Association Les Garrigues Courmonterral</p>
<p>Pierre DUDIEUZERE</p>	<p>Administrateur Maire Conseiller</p>	<p>SA3M Vendargues Montpellier Méditerranée Métropole</p>
<p>Roger CAIZERGUES</p>	<p>Administrateur Maire Conseiller Métropolitain</p>	<p>SA3M MOCO Lavérune Montpellier Méditerranée Métropole</p>
<p>Jean-Luc MEISSONNIER</p>	<p>Administrateur Maire Vice-Président Gérant</p>	<p>SA3M Baillargues Montpellier Méditerranée Métropole SCI KARL JAL (en sommeil)</p>
<p>Régine ILLAIRE</p>	<p>Administrateur Maire Administrateur Vice-Présidente</p>	<p>SA3M Cournonsec Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole Syndicat Mixte des transports en commun de l'Hérault – Hérault Transport Syndicat Mixte du Bassin de Thau Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc (SBL) Hérault Habitat Montpellier Méditerranée Métropole</p>
<p>Gilbert PASTOR</p>	<p>Administrateur Maire Administrateur Vice-Président</p>	<p>SA3M Castries MLJ3M Montpellier Méditerranée Métropole</p>

	<p style="text-align: center;">Titulaire</p>	<p>Association d'Emergence du Parc Naturel de l'Aubrac</p> <p>Association Montpellier Danse</p> <p>Association Transport Développement Intermodalité Environnement Voyageurs et Marchandises</p> <p>CFA régional des industries alimentaires</p> <p>Comité des Œuvres sociales, de loisirs culturelles et sportives du personnel de la région Occitanie</p> <p>Commission Départementale de coopération intercommunale</p> <p>Commission locale de l'eau du SAGE Lez, Mosson et Etangs Palavasiens MONTPELLIER</p> <p>Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc Roussillon (CA)</p> <p>Etablissement Public Foncier d'Occitanie MONTPELLIER</p> <p>Fondation Montpellier Agronomie et Développement Durable MONTPELLIER</p> <p>Languedoc Roussillon Aménagement (CA)</p> <p>Lycée Georges Clémenceau MONTPELLIER</p> <p>Lycée Jean Jaurès – ST CLEMENT DE RIVIERE</p> <p>Lycée Jules Guesde MONTPELLIER</p> <p>Lycée professionnel G. Frêche MONTPELLIER</p> <p>Parc naturel Régional du Haut Languedoc (syndicat mixte)</p> <p>Syndicat Mixte A75 / Aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75 – RODEZ</p> <p>Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac (comité syndical)</p> <p>Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault MONTPELLIER</p> <p>Syndicat mixte du Parc régional d'activités économiques VIA DOMITIA CASTRIES</p>
<p>Christian ASSAF</p>	<p style="text-align: center;">Administrateur</p> <p style="text-align: center;">Conseiller Régional</p> <p style="text-align: center;">Administrateur suppléant</p>	<p style="text-align: center;">SA3M</p> <p style="text-align: center;">BRL</p> <p style="text-align: center;">SPL Occitanie Events</p> <p style="text-align: center;">Région Occitanie</p> <p style="text-align: center;">Aéroport International de Montpellier Méditerranée</p>

Frédéric LAFFORGUE	Administrateur Maire Vice-Président	Ville de Castelnaud le Lez SIGC
Cyril MEUNIER	Administrateur Maire Conseiller Départemental Conseiller Métropolitain Président Co-gérant	SA3M Ville de Lattes Conseil Départemental de l'Hérault Montpellier Méditerranée Métropole SYBLE BMC2
Jean-Luc SAVY	Président Maire Administrateur	Assemblée Spéciale des Collectivités Juvignac TAM A.C.M. Office du Tourisme de la Métropole Régie des Eaux Montpellier Méditerranée Métropole Comité d'action sociale sportive et culturelle de la Métropole Agence locale de l'Energie et du Climat
Arnaud MOYNIER	Censeur Maire Conseiller Associé gérant Directeur Commercial	SA3M Beaulieu Montpellier Méditerranée Métropole EARL Domaine COSTE MOYNIER SCA Cave Pilote de Gallician
Philippe MARTY	Censeur Conseiller délégué	SA3M Ville de Baillargues
Claudine VASSAS-MEJRI	Censeur Adjointe au Maire Vice-Présidente	SA3M Castries Conseil Départemental
Gilles CHRETIEN	Censeur Adjoint au Maire	SA3M Clapiers
Gilles NURIT	Censeur Adjoint au Maire	SA3M Cournonsec
Trinité FRANCES	Censeur Adjointe au Maire Présidente	SA3M Courmonterral EHPAD Les Garrigues à Courmonterral
Thierry AUFRANC	Censeur 1 ^{er} Adjoint au Maire	SA3M Grabels
Renaud CALVAT	Censeur Maire Vice-Président du Département de l'Hérault Conseiller Administrateur Président Membre du Conseil d'Administration Membre de la commission Membre suppléant	SA3M Jacou Conseil Départemental Montpellier Méditerranée Métropole MERCADIS SOMIMON UDCCAS Régie des eaux Commission Régionale du Patrimoine et de l'architecture Commission du contrôle des comptes

Paloma PERVENT	Censeur 1 ^{ère} Adjointe au Maire	Lavérune
Francis MILOSZYK	Censeur Adjoint au Maire	SA3M Le Crès
Benoît DELTOUR	Censeur Conseiller Municipal	SA3M Pérois
Jean-Marc LUSSERT	Censeur Maire Vice-Président Administrateur	SA3M Prades le Lez Montpellier Méditerranée Métropole SERM Régie des Eaux Montpellier Méditerranée Métropole
Eric PETIT relancé	Censeur Adjoint au Maire	SA3M St Jean de Védas
Maxime PONS	Censeur	SA3M
Didier TERRAL	Censeur Adjoint au Maire	SA3M Sussargues
Guy LAURET	Censeur Adjoint au Maire	SA3M Vendargues
Noël SEGURA	Censeur Maire Vice-Président Administrateur	SA3M Villeneuve les Maguelone Montpellier Méditerranée Métropole FDI SFHE
MAZARS CPA	Commissaire aux Comptes	
MAZARS ASC	Commissaire aux Comptes suppléant	

3. MANDATS SOCIAUX ET CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Sans objet.

4. TABLEAUX DES DELEGATIONS

Délégation de compétence					
Délégation de compétence au conseil d'administration	Nature de l'augmentation de capital envisagée	Montant de l'augmentation de capital envisagée	Modalités de l'augmentation de capital envisagée	Durée (en mois)	Réunion du conseil d'administration
Assemblée générale extraordinaire du

Délégation de pouvoirs					
Délégation de pouvoirs au conseil d'administration	Nature de l'augmentation de capital envisagée	Montant de l'augmentation de capital envisagée	Modalités de l'augmentation de capital envisagée	Durée	Réunion du conseil d'administration
Assemblée générale extraordinaire du

ANNEXE – ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019



SEMAPHORES

Groupe ALPHA

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/20 SLO

ID : 034-213400880-20200926-D2020028-DE

ETATS FINANCIERS 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SA3M

50 place Zeus

34961 MONTPELLIER CEDEX 2



Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/20 510

ID : 034-213400880-20200926-D2020028-DE

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Rapport de présentation des comptes	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	9
<i>Information sur les parties liées</i>	11
<i>Notes sur le bilan</i>	12
<i>Détail des engagements reçus sur emprunt</i>	17
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	18
<i>Autres informations</i>	20
<i>Tableau des cinq derniers exercices</i>	22
<i>Tableau par nature d'activités</i>	23
<i>Tableau des concessions d'aménagement</i>	27

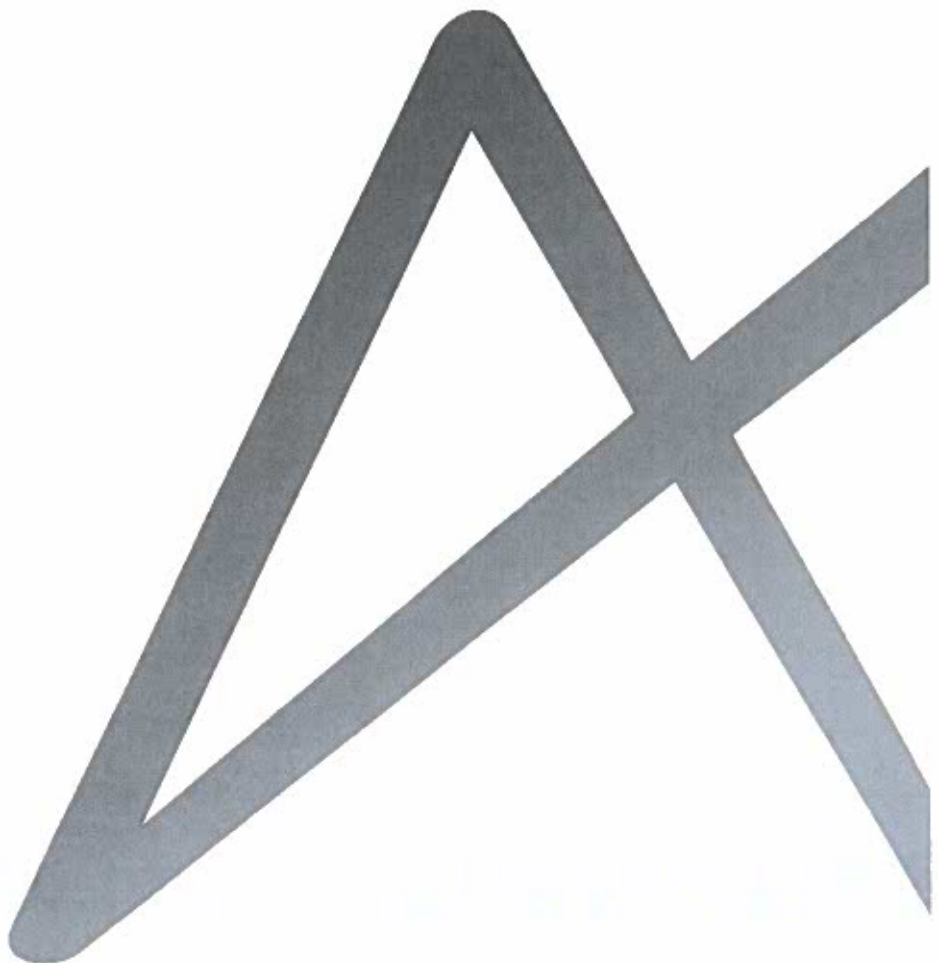
Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/20 SLO

ID : 034-213400880-20200926-D2020028-DE

Etats de synthèse des comptes



Rapport de présentation des comptes

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société SA SA3M relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte-rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	210 860 665
Chiffre d'affaires	31 865 231
Résultat net comptable (Bénéfice)	1 140 788

Ces comptes étant soumis au contrôle légal d'un commissaire aux comptes, ils ne donnent pas lieu à l'émission d'une attestation dans les termes prévus par nos normes professionnelles.

Le lecteur pourra se référer, pour obtenir une opinion sur ces comptes, au rapport émis par le commissaire aux comptes.

Fait à MONTPELLIER
Le 20/03/2020

Pour SEMAPHORES Expertise
SIE Florence
Expert comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 317 979		1 317 979	503 605
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 317 979		1 317 979	503 605
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	167 384 139		167 384 139	135 051 135
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 015 826		1 015 826	791 430
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 328 648		3 328 648	474 100
Autres créances	8 764 551		8 764 551	15 413 813
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	29 000 110		29 000 110	14 397 977
Charges constatées d'avance (3)	49 411		49 411	63 133
TOTAL ACTIF CIRCULANT	209 542 686		209 542 686	166 191 588
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	210 860 665		210 860 665	166 695 193
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 770 000	1 770 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	126 448	88 661
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 075 712	1 357 755
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 140 788	755 745
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 112 949	3 972 160
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	253 750	337 544
Provisions pour charges	3 287 404	2 362 446
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 541 154	2 699 990
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	129 282 559	90 073 637
Emprunts et dettes financières diverses (3)	25 760 602	22 573 043
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 219 745	3 959 860
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 127 123	13 270 930
Dettes fiscales et sociales	535 161	435 758
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 576 351	13 543 956
Produits constatés d'avance (1)	17 705 021	16 165 859
TOTAL DETTES	202 206 562	160 023 044
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	210 860 665	166 695 193
(1) Dont à plus d'un an (a)	106 119 521	79 661 203
(1) Dont à moins d'un an (a)	91 867 296	76 401 981
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	6 484 034	5 304
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	28 589 245		28 589 245	31 088 275
Production vendue (services)	3 275 985		3 275 985	2 560 589
Chiffre d'affaires net	31 865 231		31 865 231	33 648 864
Production stockée			28 748 918	16 461 433
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			11 769 448	10 315 945
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			72 383 597	60 426 242
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			62 667 188	53 292 873
Impôts, taxes et versements assimilés			100 140	77 505
Salaires et traitements			420 357	408 475
Charges sociales			197 862	184 759
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			3 287 404	2 362 446
Autres charges			3 451 018	2 645 548
Total charges d'exploitation (II)			70 123 969	58 971 605
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 259 628	1 454 637
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			12 789	15 757
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			85 191	46 221
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			97 980	61 978
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			97 980	61 978
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			97 980	61 978
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			2 357 608	1 516 614

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 206	
Sur opérations en capital	10 628	12 150
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 000	
Total charges exceptionnelles (VIII)	16 834	12 150
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-16 834	-12 150
Participation des salariés aux résultats (IX)	695 416	458 731
Impôts sur les bénéfices (X)	504 570	289 989
Total des produits (I+III+V+VII)	72 481 577	60 488 220
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	71 340 789	59 732 475
BENEFICE OU PERTE	1 140 788	755 745
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

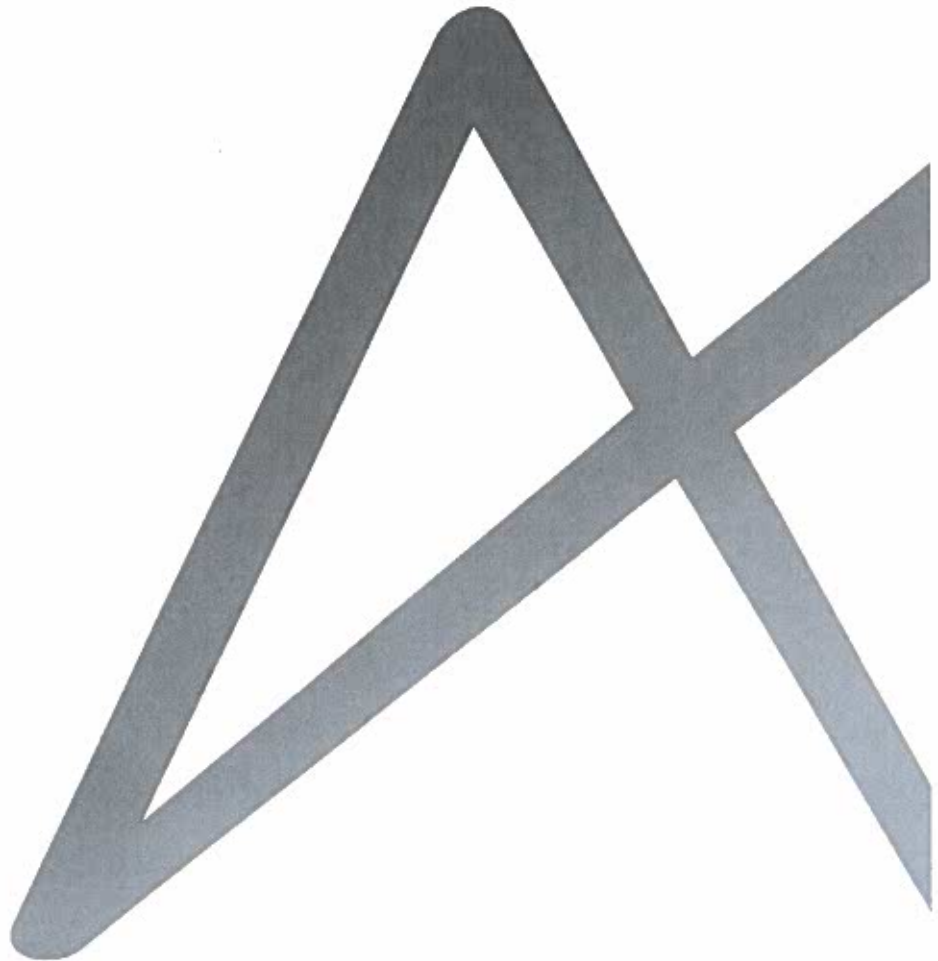
Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/20 510

ID : 034-213400880-20200926-D2020028-DE

Annexe



Annexe

Désignation de la société : SA SA3M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 210 860 665 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 140 788 euros après impôt.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui comprennent, conformément à l'article L. 123-12 du Code de commerce, le bilan, le compte de résultat et une annexe.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA SA3M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 210 860 665 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 1 140 788 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1- Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'avis du Comité National de la Comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations de concession d'aménagement. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) ont également été respectés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-Principales méthodes utilisées :

Concessions d'aménagement

*Principes appliqués pour les en-cours de concessions d'aménagement.

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les en cours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique encours de concessions d'aménagement résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante

Règles et méthodes comptables

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier (ou le bilan d'origine pour la 1ère année) hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante

La comptabilité traduit les concessions d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

a) stocks / en cours de production de biens : pour le montant total des coûts engagés en cumulé à la clôture de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés,

b) comptes de régularisation actif ou passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée aux risques et profits du concédant,

c) compte de provisions pour risques et charges :

- 1- pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice,
- 2- pour le montant des risques de pertes à terminaison sur les opérations concédées aux risques du concessionnaire,
- 3- pour le montant des coûts de liquidation des opérations achevées.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges, égale au montant de l'écart constaté. En conséquence, la valeur du stock relatif à l'opération concernée, inscrite dans les comptes annuels sera nulle.

Les tableaux présentés pages 27 et 28 reprennent l'ensemble des informations relatives aux en cours des conventions d'aménagement. Les informations mentionnées dans ce tableau, notamment celles relatives aux participations prévisionnelles des collectivités concédantes, sont issues des comptes rendus financiers présentés aux collectivités concédantes au cours du second semestre 2019 pour les prévisions et de la comptabilité de l'entreprise à fin 2019 pour les réalisations.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Information sur les parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée		Montant des transactions conclues avec la partie liée	
		Impact au bilan solde au 31/12/2019	Impact au compte de résultat (charges)	Impact au bilan solde au 31/12/2019	Impact au compte de résultat (Produits)
SERM	Convention de mise à disposition à but non lucratif	136 399,15 €	2 944 495,66		
SERM	Refacturation transfert congés payés				
SERM	Refacturation transfert de charges (congés payés, annonces légales...)				
SERM	Refacturation quote-part Intéressement 2019	443 673,60 €	394 205,30 €		
SERM	Avance				
GIE SERM SA3M	Refacturation quote-part Intéressement 2019	271 036,00 €	223 171,02 €		
GIE SERM SA3M	Répartition des charges selon règlement intérieur du GIE	869 979,04 €	2 814 133,26 €		
GIE SERM SA3M	Refacturation TR			1 790,00 €	0.00 €
GIE SERM SA3M	Répartition des charges selon règlement intérieur du GIE		112 941,88 €		
GIE SERM SA3M	Acompte sur répartition de charges			1 589 314,02 €	

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	503 605	816 374	2 000	1 317 979
Immobilisations financières	503 605	816 374	2 000	1 317 979
ACTIF IMMOBILISE	503 605	816 374	2 000	1 317 979

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 460 589 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 317 979		1 317 979
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 328 648	3 328 648	
Autres	8 764 551	8 764 551	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	49 411	49 411	
Total	13 460 589	12 142 610	1 317 979
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS AUTRES ACTIVITES - FACTURES	1 790
Total	1 790

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 770 000,00 euros décomposé en 17 700 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	2 699 990	3 292 404	2 451 240		3 541 154
Total	2 699 990	3 292 404	2 451 240		3 541 154
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 287 404	2 451 240		
Financières					
Exceptionnelles		5 000			

Des provisions pour charges prévisionnelles sont enregistrées, conformément aux principes régissant les concessions d'aménagement (cf 2), leur montant ressort à 3 287 K€ fin 2019.

Le solde de la provision pour litige prud'hommal (correspondant à 100% des demandes, charges sociales comprises) est de 149 k€ au 31/12/2019. une reprise de 89 k€ a été effectuée sur l' exercice.

Une provision pour litiges (droit d'auteur) sur l'opération 1950 a été constatée pour 100 k€ sur les exercices précédents, elle a été complétée de 5 k€ en 2019.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 197 986 817 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	6 484 034	6 484 034		
- à plus de 1 an à l'origine	122 798 525	16 679 004	82 792 431	23 327 091
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	25 760 602	25 760 602		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 127 123	13 127 123		
Dettes fiscales et sociales	535 161	535 161		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	11 576 351	11 576 351		
Produits constatés d'avance	17 705 021	17 705 021		
Total	197 986 817	91 867 296	82 792 431	23 327 091
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	43 500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 769 808			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS d EXPLOITATION - FACTU	2 037 888
INTERETS COURUS	394 475
PERSONNEL - PROVISIONS CP	50 674
PERSONNEL - PROVISION INTERESSEMENT	83 629
PERSONNEL - PROVISION PRIMES	30 600
PERSONNEL - DETTES PROV. pour CHARG	25 337
ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES à PAYE	15 300
ETAT - AUTRES CHARGES à PAYER	30 891
ASS GAN DAS	28 763
Total	2 697 557

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES d AVANCE	13 461		
NEUTRALISATION MALI Provisoire Concessions	35 951		
Total	49 411		

Détail du compte 482700 de 35 950 euros du 31/12/2019 :

Il s'agit de la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques et profits du concédant (Cf. principes exposés dans le paragraphe "stock - encours de concessions", et dans le tableau des concessions présenté en annexe).

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
NEUTRALISATION BONI PROVISoire CONC	17 705 021		
Total	17 705 021		

Détail du 482790 de 17 705 021 euros au 31/12/2019 :

Il s'agit de la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques et profits du concédant (Cf. principes exposés dans le paragraphe "stock - encours de concessions", et dans le tableau des concessions présenté en annexe).

Détail des engagements reçus sur emprunt

Eu égard au caractère spécifique des opérations de la SPL et aux règles fixées par le législateur, les collectivités concédantes peuvent garantir dans les limites fixées par la loi les emprunts contractés par la SPL.

	activités	Capital restant du	Collectivités		Cautions bancaires		Taux non garanti	non garanti
			taux garanti	montant garanti	taux garanti	montant garanti		
1905	Conc. Aménag. Nouveau Grand Cœur	2 867 K€	80%	2 293 K€	20%	573 K€	0%	0 K€
1905	Conc. Aménag. Nouveau Grand Cœur	2 256 K€	80%	1 805 K€	0%	0 K€	20%	451 K€
1905	Conc. Aménag. Nouveau Grand Cœur	4 000 K€	80%	3 200 K€	0%	0 K€	20%	800 K€
1918	Conc. Aménag. Zac Parc 2000 - 2ème Ext.	450 K€	80%	360 K€	0%	0 K€	20%	90 K€
1918	Conc. Aménag. Zac Parc 2000 - 2ème Ext.	1 336 K€	80%	1 069 K€	0%	0 K€	20%	267 K€
1918	Conc. Aménag. Zac Parc 2000 - 2ème Ext.	1 000 K€	80%	800 K€	0%	0 K€	20%	200 K€
1930	Conc. Aménag. Route de la mer	1 892 K€	80%	1 514 K€	20%	378 K€	0%	0 K€
1930	Conc. Aménag. Route de la mer	2 509 K€	80%	2 007 K€	20%	502 K€	0%	0 K€
1930	Conc. Aménag. Route de la mer	1 000 K€	80%	800 K€	0%	0 K€	20%	200 K€
1930	Conc. Aménag. Route de la mer	2 259 K€	80%	1 807 K€	0%	0 K€	20%	452 K€
1930	Conc. Aménag. Route de la mer	4 900 K€	80%	3 920 K€	0%	0 K€	20%	980 K€
1930	Conc. Aménag. Route de la mer	2 850 K€	80%	2 280 K€	0%	0 K€	20%	570 K€
1932	Conc. Aménag. Route de la mer	15 000 K€	80%	12 000 K€	20%	3 000 K€	0%	0 K€
1940	Conc Aménag. ZAC de la restanques	3 601 K€	80%	2 881 K€	0%	0 K€	20%	720 K€
1941	Conc Aménag. ZAC du COTEAU	9 000 K€	80%	7 200 K€	20%	1 800 K€	0%	0 K€
1945	Conc. Aménag. E.A.I Croix d'argent	22 623 K€	80%	18 099 K€	20%	4 525 K€	0%	0 K€
1946	Conc. Aménag. E.A.I Croix d'argent	4 000 K€	80%	3 200 K€	0%	0 K€	20%	800 K€
1946	Conc. Aménag. E.A.I Croix d'argent	3 857 K€	80%	3 086 K€	0%	0 K€	20%	771 K€
1951	Conc. Aménag. Centre d'Orques	357 K€	80%	286 K€	0%	0 K€	20%	71 K€
1960	Conc. Aménag. OZ montpellier Nature urbain	1 243 K€	80%	995 K€	0%	0 K€	20%	249 K€
1960	Conc. Aménag. OZ montpellier Nature urbain	2 500 K€	80%	2 000 K€	0%	0 K€	20%	500 K€
1960	Conc. Aménag. OZ montpellier Nature urbain	16 600 K€	80%	13 280 K€	0%	0 K€	20%	3 320 K€
1970	Conc. Aménag. Zac des Saurédes Castries	197 K€	100%	197 K€	0%	0 K€	0%	0 K€
1970	Conc. Aménag. Zac des Saurédes Castries	750 K€	80%	600 K€	0%	0 K€	20%	150 K€
1980	Conc. Aménag. Clapiers ZAC le castelet	2 338 K€	80%	1 871 K€	0%	0 K€	20%	468 K€
1980	Conc. Aménag. Clapiers ZAC le castelet	3 000 K€	80%	2 400 K€	0%	0 K€	20%	600 K€
1992	Conc. Aménag. Zac Pompi gnane	612 K€	80%	490 K€	0%	0 K€	20%	122 K€
1992	Conc. Aménag. Zac Pompi gnane	4 900 K€	80%	3 920 K€	0%	0 K€	20%	980 K€
1992	Conc. Aménag. Zac Pompi gnane	4 900 K€	80%	3 920 K€	0%	0 K€	20%	980 K€
	Totaux	122 799 K€		98 278 K€		10 778 K€		13 742 K€

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 789	15 757
Reprises sur provisions et transferts de charge	85 191	46 221
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	97 980	61 978
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
Résultat financier	97 980	61 978

La société impute sur les conventions d'aménagement des frais et des produits financiers en fonction de la situation de trésorerie des opérations.

Au titre de l'exercice 2019 :

- le montant des frais financiers imputés s'élèvent à 85 k€
- le montant des produits financiers s'élèvent à 0 k€

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791100000000 - TRANSFERT de CHARGES EXPLOITATION	985	
791210000000 - REM ETUDES CPA	3 508 714	
791220000000 - REM ACQUISITION	1 019 268	
791230000000 - REM COND OP CPA ZONES ACTIVITES	461 059	
791240000000 - REM COMMERCIALE LOGEMENTS	593 913	
791241000000 - REM COMMERCIALE ACTIVITES	132 738	
791290000000 - REM TRESORERIE	314 127	
791380000000 - TRANSFERT DE CHARGES pour PROVISION	3 287 404	
	9 318 208	
Transfert de charges financières		
796000000000 - TRANSFERT de CHARGES FINANCIERES		85 191
		85 191
Total	9 318 208	85 191

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions d'aménagement selon les modalités définies par les conventions (rémunération forfaitaire, proportionnelle, ...).

Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges, il a été imputé, au titre de l'année 2019, 6 030 K€ pour l'ensemble des concessions d'aménagement.

A titre d'information, la rémunération de conduite opérationnelle est prélevée en fonction des dépenses.

Une rémunération commerciale est prélevée en fonction des recettes encaissées.

Une rémunération de gestion de trésorerie a été prélevée au titre des mouvements de trésorerie.

Une rémunération forfaitaire d'étude a été prélevée conformément à la convention.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 206	
Autres charges	10 628	
Provisions pour risques et charges	5 000	
TOTAL	16 834	

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Compte tenu de l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement a déclaré un état d'urgence sanitaire à compter du 22 mars 2020.

Les états financiers 2019 de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les comptes ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du coronavirus, en tenant compte des conditions qui existaient à la date de clôture.

La Société a mis en œuvre toutes les dispositions nécessaires, et notamment la mise en place du télétravail pour l'ensemble des collaborateurs, afin de poursuivre son activité en vue de soutenir l'économie locale et assurer sa mission d'intérêt général.

La Société a à la fois pris des mesures volontaristes de soutien à l'économie locale (exemple : exonération des loyers pour les entreprises hébergées par la SERM / SA3M au travers des concessions d'aménagement dont elle est titulaire) et utilisé les mesures gouvernementales pour sécuriser son activité (exemple : report d'échéance d'emprunts).

Les conséquences de cette situation sont à ce jour difficilement mesurables et dépendront essentiellement de l'ampleur et de la durée du confinement.

A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés		
Ouvriers		
Total	8	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 134 898 euros

La société externalise ses engagements retraite.

Selon l'effectif SA3M à fin 2019, le passif social est estimé selon la méthode rétrospective à 137 K€.

Le total des fonds placés est estimés à 137 k€.

Age de départ 62 ans : (salaire brut chargé à 50% avec évolution de 2%/an * probabilités de survie et de rester dans l'entreprise * actualisation financière 2,05%)*ancienneté actuelle / ancienneté à l'échéance.

Au titre de 2019, la société a effectué un virement de 11 k€ auprès de l'organisme gestionnaire.

GIE

Depuis 2012, un GIE entre la SERM et la SA3M a été mis en place pour partager les moyens foncionnels. Il s'est poursuivi sur l'exercice 2019

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 770 000,00	1 770 000,00	1 770 000,00	1 770 000,00	1 770 000,00
Nombre d'actions ordinaires	17 700,00	17 700,00	17 700,00	17 700,00	17 700,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	10 789 051,00	15 276 306,64	21 130 688,89	33 648 863,96	31 865 230,77
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	999 092,00	1 937 606,19	3 194 750,54	1 221 366,50	3 181 938,99
Impôts sur les bénéfices	-19 873,00	237 084,00	436 317,00	289 989,00	504 570,00
Participation des salariés	7 776,00	151 468,98	393 584,01	458 730,88	695 415,68
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	699 175,00	831 900,00	941 890,78	755 744,55	1 140 788,41
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	57,00	88,00	133,61	26,70	111,97
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	39,50	47,00	53,21	42,70	64,45
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	9	7	7	7	8
Montant de la masse salariale	413 916,00	372 934,44	406 720,12	408 475,03	420 356,79
Montant des sommes versées en avantages sociaux	196 036,00	175 961,75	195 071,84	184 759,29	197 861,83

Tableau par nature d'activités

BILAN CUMULE PAR COLONNES PAR ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF

	FONCTION-	MANDATS	CONCESSION		TOTAL NET
	NEMENT		D'AM.	TYPE 7	
Capital Souscrit Non Appele	-				
Frais d'établissement	-				
Frais de Recherche & développement	-				
Concessions, Brevets, Droits similaires	-				
Fonds commercial	-				
Autres immobilisations incorporelles	-				
Terrains	-				
Constructions	-				
Installations techniques, Outillage	-				
Autres immobilisations corporelles	-				
Immobilisations en cours	-				
Avances & Acomptes	-				
Participations par Mise en Equivalence	-				
Autres participations	-				
Créances Rattachées à des participations	-				
Autres Titres immobilisés	-				
Prêts	-				
Autres Immobilisations Financières	-		1 318		1 318
ACTIF IMMOBILISE	-	-	1 318	-	1 318
Stocks de Matières Premières	-				
Stocks d'en-cours de production de biens	-				
Stocks en-cours production de services	-		167 384		167 384
Stocks de produits intermédiaires, finis	-				
Stocks de Marchandises	-				
Avances, acomptes versés s/commandes	-	987	28		1 016
Créances clients & comptes rattachés	2	51	3 276		3 329
Autres créances	2 592	2 394	3 778	1	8 765
Capital souscrit, appelé non versé	-				
Valeurs mobilières de placement	-				
Disponibilités	27 938	1 062	-	-	29 000
Charges constatées d'avance	13	-	-	36	49
	-				
ACTIF CIRCULANT	30 546	4 494	174 466	37	209 543
Charges à répartir s/plans exercices	-				
Primes remboursement des obligations	-				
Ecart de conversion actif	-				
TOTAL GENERAL	30 546	4 494	175 784	37	210 861
Comptes de liaison	-	8 350	14 282		22 632
TOTAL AVEC COMPTES DE LIAISON	30 546	12 844	190 066	37	233 492

Montants en milliers d'euros

Tableau par nature d'activités

BILAN CUMULE PAR COLONNES PAR ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2019 PASSIF

	FONCTION	MANDATS	CONCESSION		TOTAL
	NUMERO		D.P.A.M.	TYPE 7	
Capital social	1 770				1 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-				
Ecart de réévaluation	-				
Réserve légale	126				126
Réserves statutaires & contractuelles	-				
Réserves réglementées	-				
Autres réserves	-				
Report à nouveau	2 076				2 076
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 141				1 141
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES	5 113	-	-	-	5 113
Produits des émissions de titres participatifs	-				
Apport du concédant	-				
AUTRES FONDS PROPRES	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	254				254
Provisions pour charges	-		3 287		3 287
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	254	-	3 287	-	3 541
Emprunts obligataires convertibles	-				
Autres emprunts obligataires	-				
Emprunts & dettes auprès etb crédit	1		129 676		129 677
Emprunt & dettes fi divers	-	28	25 337	1	25 366
Avances & acomptes reçus	-		4 220		4 220
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	2 079	1 268	9 776	4	13 127
Dettes fiscales & sociales	470		65		535
Dettes sur immob & cptes rattachés	-		-		
Mandants	-		-		
Autres Dettes	29	11 548	-		11 576
Produits constatés d'avance	-		17 705		17 705
DETTES	3 579	12 844	186 779	5	202 207
Ecart de conversion passif	-				
TOTAL GENERAL	7 946	12 844	190 066	5	310 861
Comptes de liaison	22 600			32	22 632
TOTAL AVEC COMPTES DE LIAISON	30 546	12 844	190 066	37	233 493

Montants en milliers d'euros

Tableau par nature d'activités

COMPTE DE RESULTAT CUMULE PAR COLONNES PAR ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2019

	FOONCTION-	MANDATS	CONV. PUB.		TOTAL NET
	NUMER.		DAM.	TYPE 7	
Ventes de marchandises	-				
Productions vendues de biens	-		28 598	9	28 589
Production vendues de services	3 104			172	3 276
CHIFFRES D'AFFAIRES	3 104	-	28 598	162	31 865
Production stockée	-		28 749		28 749
Production immobilisée	-				
Subventions d'exploitation	-				
Reprises amortiss., provis., transf. charges	6 120		5 650		11 769
Autres produits	-				
PRODUITS EXPLOITATION	9 224	-	62 997	162	72 384
Achats de marchandises	-				
Variation de stocks de marchandises	-				
Achats matières premières, approvision.	-				
Variation des stocks [mat. premières]	-				
Autres achats & charges externes	6 261		56 259	147	62 667
Impôts, taxes & versements assimilés	85			15	100
Salaires & traitements	420				420
Charges sociales	198				198
Dotations amortissement s/immobilisations	-				
Dotations aux provisions s/immobilisations	-				
Dotations aux provisions s/actif circulant	-				
Dotations provisions risques & charges	-		3 287		3 287
Autres charges	0		3 451		3 451
CHARGES EXPLOITATION	6 964	-	62 997	162	70 124
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 260	-	-	0	2 259
BENEF. OPE FAITES EN COMMUN	-				
PERTE OPE FAITES EN COMMUN	-				
Produits financiers de participation	-				
Produits autres valeurs mobilières	-				
Autres intérêts & produits assimilés	13				13
Reprises s/provisions, transferts charges	85				85
Différences positives de change	-				
Produits nets cessions valeurs mob. placements	-				
PRODUITS FINANCIERS	98	-	-	-	98
Dotations financières amortis., provisions	-				
Intérêts & charges assimilés	-				
Différences négatives de change	-				
Charges nette cessions valeurs mob. placement	-				
CHARGES FINANCIERES	-	-	-	-	-
RESULTAT FINANCIER	98	-	-	-	98
RESULTAT COURANT AVANT IS	2 358	-	-	0	2 357

Montants en milliers d'euros

Tableau par nature d'activités

COMPTE DE RESULTAT CUMULE PAR COLONNES PAR ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2019

	FONCTION-	MANDATS	CONCESSION		TOTAL NET
	NEMENT		DAM	TYPE 7	
Produits exceptionnels s/opc.gestion	-				
Produits exceptionnels S/opé. en capital	-				
Reprises provisions & transferts de charges	-				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles s/opé.gestion	3				3
Charges exceptionnelles s/opé en capital	11				11
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions	5				5
CHARGES EXCEPTIONNELLES	17				17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17	-	-	-	17
Participation et intéressement ds salariés	695				695
Impôts sur les bénéfices	505				505
TOTAL PRODUITS	9 322	-	62 997	162	72 482
TOTAL CHARGES	8 181	-	62 997	162	71 341
RESULTAT NET	1 141	-	0	-	1 141

Montants en milliers d'euros

Tableau des concessions d'aménagement

TABLEAU DES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

N° OPE	NOM DE LA CONCESSION	NOM DU CONCEDANT	DATE DE SIGNATURE	DATE EXPIRATION	PRISE EN CHARGE RESUL. PAR CONCEDANT	CAT A OU B	RESULTAT PREVISIONNE L	PARTICIPATION TOTALE CONCEDANT
		(1)	(2)	(3)	(4)		(5)	(6)
1900	ZAC DESCARTES	3M	avr-10	déc-21	100% (a)	B	-2 059	2 059
1905/06	GRAND CŒUR	Ville de Montpellier	déc-13	déc-27	100%	A	-9 790	9 790
1910	ZAC ODYSSEUM EST	3M	juin-11	déc-25	100% (a)	B	0	0
1916	ZAC PARC 2000 - 2ème Extension	3M	nov-11	déc-25	100% (a)	B	-189	189
1920	ZAC PORT MARIANNE HIPPOCRATE	3M	août-11	déc-22	100% (a)	B	1 630	-1 630
1921	ANNEXE HIPPOCRATE EXT	3M	mai-19	mai-29	100%	A	0	0
1930 1931 1932 1935	ROUTE DE LA MER	3M	nov-11	nov-40	100%	A	-32 421	32 421
1940	ZAC RESTANQUE	Ville de Montpellier	juil-12	juil-42	100%	A	-13 400	13 400
1941	ZAC DU COTEAU	Ville de Montpellier	nov-17	nov-29	100%	A	0	0
1942	HAUTS DE LA CROIX D'ARGENT	Ville de Montpellier	oct-19	oct-29	100%	A	0	0
1945	E.A.I CROIX D'ARGENT	Ville de Montpellier	juil-12	juil-32	90%	B	-21 200	21 200
1946	ZAC PORT MARIANNE REPUBLIQUE	Ville de Montpellier	avr-15	déc-35	85%	B	-467	467
1950	ZAC CŒUR D'ORQUE	Commune St Georges d'Orques COMMUNE STGEORGES D'orques	Opération réévaluée en 2018		100%	A		0
1951	CENTRE D'ORQUES	Commune St Georges d'Orques COMMUNE STGEORGES D'orques	mars-17	mars-21	100% (a)	B	0	0
1960 1962	OZ MONTPELLIER NATURE	3M	oct-13	nov-38	100%	A	0	0
1970	ZAC DES SAUREDES	Commune Castries	mars-12	mars-22	100% (a)	B	-200	200
1980	ZAC "LE CASTELET"	Commune Cispiers	oct-13	oct-23	100% (a)	B	-200	200
1985	LAUZE EST	3M	juin-19	juin-29	100%	A	0	0
1992	REAMENAG QUART POMP	Ville de Montpellier	nov-16	nov-31	100%	A	0	0
TOTAUX								

Montants en milliers d'€

Notes concernant les colonnes :

- (1) Nom de la collectivité contractante
 - (2) Date signature de la convention par la semi et le concédant
 - (3) Date d'expiration de la convention
 - (4) Répartition conventionnelle du résultat de l'opération (concedant, concessionnaire, risques partagés)
 - (5) Résultat de l'opération selon le CRACL servant de base à l'arrêté des comptes annuels
 - (6) Montant de la participation totale HT du concédant selon CRACL
 - (7) Montant de la participation HT comptabilisée au 31/12
- (a) risque 100% concédant dans la limite de la participation approuvée, au-delà risque aménageur selon hypothèses définies art 25-4 de la convention. Le boni de l'opération sera reversé au concédant à hauteur de 80%

ETATS FINANCIERS 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SA3M

50 place Zeus
34961 MONTPELLIER CEDEX 2



Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/20 520

ID : 034-213400880-20200926-D2020028-DE

Sommaire

1. Détail des comptes	2
Bilan détaillé	3
Compte de résultat détaillé	9

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020 15:20

ID : 034-213400880-20200926-D2020028-DE

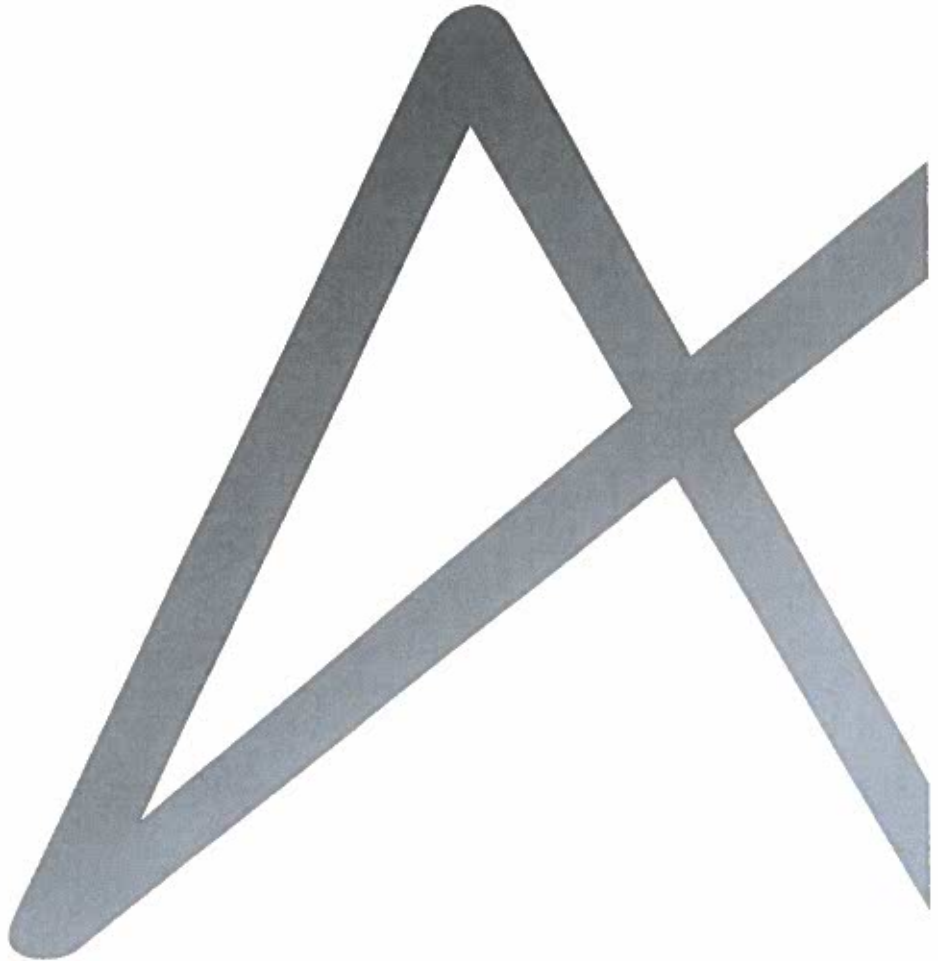
Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/20 5 2 0

ID : 034-213400880-20200926-D2020028-DE

Détail des comptes



Bilan détaillé

ACTIF	Brut	Amort. Dépréc.	31/12/2019	31/12/2018
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (1)				
275000000000 - DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	1 317 978,70		1 317 978,70	503 605,00
	1 317 978,70		1 317 978,70	503 605,00
Total I	1 317 978,70		1 317 978,70	503 605,00
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
380400000000 - FACT. NON PARV. / TRAVAUX	1 007 384,00		1 007 384,00	2 202 583,00
381000000000 - ETUDES	11 451 547,23		11 451 547,23	9 376 346,42
382000000000 - MAITRISE des TERRAINS ET IMMEUBLES	117 561 805,77		117 561 805,77	102 836 636,88
382500000000 - MAITRISE des TERRAINS ET IMMEUBLES	20 426 972,85		20 426 972,85	14 668 885,41
384000000000 - TRAVAUX VRD	53 415 451,73		53 415 451,73	31 907 968,76
384100000000 - TRAVAUX BATIMENT	8 636 288,61		8 636 288,61	5 553 029,26
384200000000 - HONORAIRES SUR TRAVAUX	9 921 291,23		9 921 291,23	7 679 241,50
386000000000 - FRAIS FINANCIERS COURT TERME	477 619,54		477 619,54	377 907,00
386500000000 - AUTRES FRAIS FINANCIERS	5 451 632,99		5 451 632,99	4 345 442,16
387010000000 - REM - ETUDES	17 989 381,15		17 989 381,15	14 480 667,08
387030000000 - REM - CONDUITE OPERATIONNELLE	5 746 573,95		5 746 573,95	4 195 086,96
387040000000 - REM - COMMERCIALISATION	2 559 278,97		2 559 278,97	1 843 144,12
387090000000 - REM - TRESORERIE	1 293 814,00		1 293 814,00	1 055 947,00
387100000000 - FONDS de CONCOURS	7 252 049,05		7 252 049,05	2 720 049,05
387500000000 - FRAIS DIVERS	6 550 782,24		6 550 782,24	5 346 338,67
388300000000 - PROVISIONS pour CHARGES PREVISIONNE	3 287 404,44		3 287 404,44	2 362 445,54
389100000000 - COUT de REVIENT ESTIME des CESSIONS	-105 645 138,30		-105 645 138,30	-75 900 583,72
	167 384 139,45		167 384 139,45	135 051 135,09
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
409100000000 - FOURNISSEURS - AVANCES & ACOMPTES V	1 015 826,25		1 015 826,25	791 430,27
	1 015 826,25		1 015 826,25	791 430,27
Créances (2) :				
clients et comptes rattachés				
411100000000 - LOCATAIRES	324 670,95		324 670,95	426 554,91
412100000000 - ACQUEREURS avec TVA régime ordinair	3 002 186,94		3 002 186,94	45 313,27
414100000000 - CLIENTS - AUTRES ACTIVITES				2 232,18
418400000000 - CLIENTS AUTRES ACTIVITES - FACTURES	1 790,00		1 790,00	
	3 328 647,89		3 328 647,89	474 100,36
autres (3)				
438710000000 - PRODUIT A RECEVOIR				1 753,00
444100000000 - ETAT - IMPOT sur les BENEFICES				155 969,60
445620000000 - TVA AUTOLIQUEIDE INTRACOMM DEDUCT	551 310,04		551 310,04	495 361,16
445660000000 - HISTORIQUE TVA DEDUCTIBLE sur BIENS	20 332 857,28		20 332 857,28	14 063 192,04
445670000000 - ETAT - CREDIT de TVA à REPORTER	2 223 849,52		2 223 849,52	1 694 877,89
445690000000 - HISTORIQUE TVA RECUPEREE sur B & S	-20 332 857,28		-20 332 857,28	-14 063 187,48
445691000000 - HISTORIQUE TVA AUTOLIQUEIDE INTRACO	-551 310,04		-551 310,04	-495 361,16
445850000000 - ETAT - TVA NON ENCORE RECUPERABLE s	560 497,95		560 497,95	294 157,55
445860000000 - ETAT - TVA sur FACTURES NON PARVENU	171 497,25		171 497,25	121 367,67
447500000000 - ETAT - TAXE sur les SALAIRES	145,00		145,00	
467200000000 - COLLECTIVITE MANDANTE	2 393 797,21		2 393 797,21	9 909 760,52
467630000000 - COLLECTIVITES - AVANCES de TRESORER	25 449,94		25 449,94	27 702,15
467640000000 - COLLECTIVITES - SUBVENTIONS				901 462,39

Bilan détaillé

ACTIF	Brut	Amort. Dépréc.	31/12/2019	31/12/2018
467650000000 - CONCEDANT - PARTICIPATIONS DUES	1 800 000,00		1 800 000,00	1 291 068,55
467680000000 - DEBITEURS DIVERS	1 589 314,00		1 589 314,00	1 009 960,15
468710000000 - PRODUITS A RECEVOIR - DIVERS				5 728,57
	8 764 550,87		8 764 550,87	15 413 812,60
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)				
512110000000 - CREDIT AGRICOLE COMPTPE N°2020673900	3 849,36		3 849,36	4 452,91
512140000000 - CAISSE EPARGNE 8008001608307 (op194	989,96		989,96	1 233,42
512150000000 - SOCIETE GENERALE N°25711288	9 689,40		9 689,40	
514100000000 - LA BANQUE POSTALE 2615149T029	126,30		126,30	
515110000000 - CDC - CCO	22 582 385,80		22 582 385,80	10 009 561,03
515120000000 - CDC - CCS	5 341 126,42		5 341 126,42	4 382 509,49
515131000000 - CDC COI HALLES FRENCH TECH	1 061 932,76		1 061 932,76	
542000000000 - TICKETS RESTAURANT	10,00		10,00	220,00
	29 000 110,00		29 000 110,00	14 397 976,85
Caisse				
Total II	209 493 274,46		209 493 274,46	166 128 455,17
Charges constatées d'avance				
482700000000 - NEUTRALISATION MALI PROVISOIRE CONC	35 950,84		35 950,84	45 180,73
486000000000 - CHARGES CONSTATEES d'AVANCE	13 460,61		13 460,61	17 952,52
	49 411,45		49 411,45	63 133,25
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total III	49 411,45		49 411,45	63 133,25
TOTAL GENERAL (I + II + III)	210 860 664,61		210 860 664,61	166 695 193,42
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
(3) Dont comptes courants d'associés				

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital		
101300000000 - CAPITAL SOUSCRIT - APPELE, VERSE	1 770 000,00	1 770 000,00
	1 770 000,00	1 770 000,00
Ecart de réévaluation		
Réserves		
réserve légale		
106110000000 - RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	126 447,77	88 660,54
	126 447,77	88 660,54
réserves réglementées		
autres (4)		
Report à nouveau		
110000000000 - REPORT à NOUVEAU : SOLDE CREDITEUR	2 075 712,35	1 357 755,03
	2 075 712,35	1 357 755,03
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	1 140 788,41	755 744,55
Provisions réglementées et autres éléments		
Total I	5 112 948,53	3 972 160,12
151800000000 - PROVISIONS pour RISQUES	253 750,00	337 544,00
158500000000 - PROVISIONS pour CHARGES PREVISIONNE	3 287 404,44	2 362 445,54
	3 541 154,44	2 699 989,54
Dettes :		

Bilan détaillé

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes assimilées (5)		
164100000000 - EMPRUNTS auprès des ETABLISSEMENTS	122 798 525,10	90 068 333,51
165000000000 - DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS	560 107,92	452 441,06
165100000000 - DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS	6 019,35	1 977,15
167200000000 - AVANCES des COLLECTIVITES LOCALES	24 800 000,00	21 800 000,00
168800000000 - INTERETS COURUS	394 475,00	318 625,00
180000000000 - COMPTE DE LIAISON	-22 582 385,80	-9 995 937,91
180000019410 - ZAC DU COTEAU	173 998,51	465 649,01
180000029220 - ZAC DU COTEAU	246 579,84	239 913,44
180000029470 - ETUDES COMEDIE LEZ	26 618,16	-12 724,48
180000029480 - MANDAT ETUDES BAILLARGUET	-9 394,00	-23 560,43
180000029530 - MANDAT SUSSARGUES PAE Jules Rimet	-23 399,67	13 162,65
1800000190000 - ZAC DESCARTES	656 425,01	165 539,37
1800000190500 - NOUVEAU GRAND COEUR - MTP	3 385 640,52	2 338 069,77
1800000190600 - NOUV.GRAND COEUR RTE NIMES	-131 879,85	-31 809,13
1800000190700 - NOUV.GRAND COEUR HALLES LAISSAC	197 051,40	271 763,27
1800000191000 - ZAC ODYSSEUM EST	-28 317,06	-13 235,65
1800000191800 - ZAC PARC 2000 - 2EME EXTENSION	826 647,97	-1 352 112,22
1800000192000 - ZAC PORT MARIANNE HIPPOCRATE	821 661,52	2 590 846,30
1800000192100 - PROJET - ZAC HIPPOCRATE EXTENSION	-28 043,34	
1800000193000 - ROUTE DE LA MER	5 114 771,40	7 487 610,50
1800000193100 - ZAC ECOPOLE RTE DE LA MER	-1 281 196,58	-1 206 851,92
1800000193200 - ZAC Route de la Mer Phase 2	-3 796 481,83	-3 930 831,28
1800000193500 - ZAC ODE acte - Pole autonomie Sant	481 436,47	489 004,53
1800000194000 - ZAC RESTANQUE	303 257,62	-544 955,56
1800000194200 - CONCESSION CROIX D'ARGENT	-14 116,67	
1800000194500 - E.A.I. Quartier Croix d'ARGENT	4 178 591,32	473 835,13
1800000194600 - ZAC PORT MARIANNE - REPUBLIQUE	-770 927,38	228 163,67
1800000195000 - ZAC COEUR D'ORQUES	-0,35	-0,35
1800000195100 - CENTRE D'ORDUES	1 726 446,66	171 749,36
1800000196000 - OZ MONTPELLIER NATURE URBAINE	665 584,20	-1 597 882,68
1800000196200 - OZ HOTEL IC	1 384 316,71	736 115,26
1800000197000 - ZAC DES SAUREDES CASTRIES	-1 006 230,50	-157 185,76
1800000198000 - ZAC LE CASTELET CLAPIERS	2 170 110,61	-81 415,22
1800000198500 - CONCESSION LAUZE EST	-79 596,04	
1800000199200 - REAMENAG.QUART POMPIGNANE	-684 545,99	50 451,22
1800000290000 - ZAC DU COTEAU - ETUDES PREALABLES	56 870,20	56 870,20
1800000290100 - VILLE MTP AMENAGEMENT ARCHIVES	392 049,49	392 594,29
1800000290200 - MANDAT RENOV THERMIQUE 1 2	-3 874,13	-33 754,69
1800000290300 - MANDAT TRVX ST GEORGES ORQUES	149 605,81	226 616,60
1800000290400 - MANDATS ETUDES REHAB.COPRO CEVENNES	-78,66	-78,66
1800000290500 - REALISAT*EXT RENOV DEMETER CTRE DE	577 511,69	-202 959,08
1800000290700 - AMENAG.HALLES LAISSAC ES	500 217,80	324 871,62
1800000290800 - EP SECT.HAUTS CROIX ARGENT	-9 958,45	61 345,84
1800000290900 - REHAB SECT ANC.MAIRIE PREFIGURATEUR	56 824,13	831 001,81
1800000291000 - MANDAT ANCIENNE MAIRIE	161 751,20	-35 175,86
1800000291100 - GEST*TECHN ANC MAIRIE	104 636,04	52 863,31
1800000291500 - QUART.GARE NOUV.ODYSSEUM	85 951,77	85 951,77
1800000292000 - QUARTIER GARE NOUVELLE	-72 530,25	-72 530,25
1800000292100 - QUART. GARE NOUVELLE II	25 174,29	25 174,29
1800000292400 - ETUDES SALLE DE HAN DALL	40 000,00	
1800000292600 - REALISAT*CONSERVATOIRE	2 620 838,48	361 748,75
1800000292700 - MANDAT ETUDES PLACES PUBLIQUES GRAN	51 522,33	-53 714,48
1800000292800 - REHABILITATION SKATE PARK DE GRAMMO	-87 283,60	

Bilan détaillé

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
180000292900 - MANDAT REALISATION GRAMMONT	753 248,04	-47 474,36
180000293100 - EP PROLONG.CIMETIERE GRAMMONT		-40 974,70
180000293200 - MANDAT EP CROIX LAVIT	34 532,47	33 019,62
180000293300 - RESTRUTURAT*MEDIATHEQUE ZOLA/FELLIN	141 994,58	511 401,41
180000293400 - REALISAT*NOUV.EQUIP.SPORTIFS	-5 831,47	-84 737,35
180000293600 - PREFIGURAT*RU MOSSON	-4 225,65	-107 798,57
180000293700 - PREFIGURAT*RU CEVENNES	62 201,66	51 393,31
180000293800 - POPAC MOSSON	-112,78	-90 978,02
180000293810 - MOSSON	26 250,00	
180000293900 - POPAC CEVENNES	-56,41	-169 929,03
180000293910 - LES CEVENNES	18 750,00	
180000294000 - ETUDES PREALABLES SABLASSOU	20 477,33	20 477,33
180000294100 - MANDAT EP SECT.CAVALADE/HIPPOCRATE	30 368,76	-14 520,79
180000294200 - MANDAT AIRES GENS DU VOYAGE	1 082 544,60	1 408 389,85
180000294300 - EP AMENAG.SECT.ACCONIERS SUD	18 337,56	11 242,97
180000294400 - MANDAT REAL.CTRE ART MONTCALM	118 796,48	-522 798,32
180000294600 - EP SECT HORTUS	-8 491,30	-20 664,79
180000294900 - MANDAT MIJOULAN NAUSSARGUES	1 932,22	39 391,12
180000295000 - SECTEUR SUD DU CRES	27 898,99	27 898,99
180000295200 - MANDAT SUSSARGUES COEUR	-14 141,40	4 566,00
180000295600 - SUSSARGUES FRANGE SUD EP	-21 364,24	-21 364,24
180000295700 - ETUDES MURVIEL LES MONTPELLIER	8 953,38	8 953,38
180000295800 - AMENAG FRANGE SUD SUSSARGUES-2	-22 000,94	-412,18
180000296000 - REQUALIFICATION DU SALAISON	848 121,35	823 259,96
180000296100 - MANDAT REHABILITATION ZOO LUNARET	258 789,98	268 632,02
180000296200 - MANDAT D'ETUDES DOMAINE	9 729,17	8 181,86
180000296300 - ETUDES CUISINE CENTRALES	7 605,23	
180000296400 - ETUDES SABLASSOU 2	61 964,00	25 964,00
180000296500 - MANDATS DESCARTES A LAVERUNE	50 000,00	50 000,00
180000297500 - EP SECT.SAPORTA LATTES	46 575,26	33 718,46
180000298000 - MANDAT SECT SUD BAILLARGUES	44 861,93	12 237,83
180000298500 - EP SECT.LA LAUZE EST ST J.DE VEDAS	-129,32	-13 312,24
180000298600 - REINVESTISSEMENT LAUZE	6 636,32	49 972,28
180000299100 - EP SECT.CANNABE 2 COURNONTERRAL		-9 416,44
180000299300 - MISE EN ACCESSIBILITE BATI COMMUNAL	-144 105,31	-989 582,97
180000790500 - GESTION NOUV GRAND COEUR	-31 961,49	-48 932,74
180230000000 - LIAISON LA BANQUE POSTALE 2615149T0	4 208,95	2 449,25
180230190500 - LIAISON LA BANQUE POSTALE 2615149T0	-2 451,91	-1 297,44
180230193000 - LIAISON LA BANQUE POSTALE 2615149T0	-436,81	-436,81
180230196000 - LIAISON LA BANQUE POSTALE 2615149T0	-175,78	
180230199200 - LIAISON LA BANQUE POSTALE 2615149T0	-1 144,45	-715,00
180400000000 - LIAISON SOCIETE GENERALE N°25711288	1 659,00	1 608,00
180400191800 - LIAISON SOCIETE GENERALE N°25711288	-1 659,00	-1 608,00
180500000000 - LIAISON CREDIT AGRICOLE 512110	-5 317,85	-5 317,85
180500196000 - LIAISON CREDIT AGRICOLE 512110	5 382,25	5 382,25
180500198000 - LIAISON CREDIT AGRICOLE 512110	-64,40	-64,40
180600000000 - LIAISON CREDIT COOP 515200	508,94	254,94
180600191800 - LIAISON CREDIT COOP. 515200	-232,48	-113,48
180600193000 - LIAISON CREDIT COOP 515200	-163,40	-118,40
180600196000 - LIAISON CREDIT COOP 515200	-60,00	-15,00
180600197000 - LIAISON CREDIT COOP 515200	-53,06	-8,06
180700000000 - LIAISON CAISSE EPARG.512140	-1 421,96	-1 521,42
180700190500 - LIAISON CAISSE EPARG.512140	-142,00	-142,00
180700191800 - LIAISON CAISSE EPARG.512140	-86,00	

Bilan détaillé

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
180700193000 - LIAISON CAISSE EPARG.512140	17,64	17,64
180700194500 - LIAISON CAISSE EPARG.512140	1 645,78	1 645,78
180700199200 - LIAISON CAISSE EPARGNE 512140	-13,46	
512150000000 - SOCIETE GENERALE N°25711288		2 036,40
514100000000 - LA BANQUE POSTALE 2615149T029		2 758,00
515130000000 - CE COI RESTANQUES	6 483 114,54	
515200000000 - CREDIT COOPERATIF	919,34	509,34
	155 043 161,25	112 646 680,46
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
419220000000 - ACQUEREURS - AVANCES AVEC TVA régim	4 219 744,70	3 959 860,06
	4 219 744,70	3 959 860,06
Fournisseurs et comptes rattachés (5)		
401100000000 - FOURNISSEURS de BIENS & SERVICES	9 864 079,00	9 722 595,40
401200000000 - FOURNISSEURS - HONORAIRES	298 459,57	120 280,21
401700000000 - FOURNISSEURS de BIENS & SERVICES -	621 513,62	345 188,95
401800000000 - FOURNISSEURS de BIENS & SERVICES -	305 183,76	154 386,96
408100000000 - FOURNISSEURS d'EXPLOITATION - FACTU	2 037 887,52	2 928 478,63
	13 127 123,47	13 270 930,15
Autres (3) (5)		
423100000000 - PERSONNEL - FRAIS A REMBOURSER	126,18	33,60
428200000000 - PERSONNEL - DETTES PROVISIONS pour	50 674,00	46 638,00
428400000000 - PERSONNEL - DETTES PROVISIONNEES po	83 629,00	61 560,00
428600000000 - PERSONNEL - AUTRES CHARGES à PAYER	30 600,00	33 300,00
431000000000 - SECURITE SOCIALE	13 334,35	14 168,46
437200000000 - MUTUELLES	5 704,19	1 602,73
437320000000 - CAISSES de RETRAITE - CADRES		1 819,95
437330000000 - CAISSES de RETRAITE - NON CADRES	4 994,26	2 475,21
437800000000 - AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	807,69	366,84
438200000000 - PERSONNEL - DETTES PROV. pour CHARG	25 337,00	23 319,00
438600000000 - ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES à PAYE	15 300,00	16 700,00
438700000000 - ORGANISMES SOCIAUX - IJSS	130,60	130,60
442100000000 - PRELEVEMENT A LA SOURCE	2 578,03	
444100000000 - ETAT - IMPOT sur les BENEFICES	203 745,40	
445710000000 - HISTORIQUE TVA COLL. EXIGIBLE TAUX	6 957,55	3 098,35
445710550000 - HISTORIQUE TVA COLL. EXIGIBLE TAUX	108 058,53	108 058,53
445711000000 - HISTORIQUE TVA COLL. EXIGIBLE TAUX	259 353,73	139 205,02
445711960000 - HISTORIQUE TVA COLL. EXIGIBLE TAUX	197 245,74	197 245,74
445712000000 - HISTORIQUE TVA COLL. EXIGIBLE TAUX	13 045 490,77	8 742 892,28
445720000000 - TVA AUTOLIQUEIDE INTRACOMM COLL	551 310,04	495 361,16
445790000000 - HISTORIQUE TVA COLL. DECLAREE (CA3)	-13 617 106,32	-9 190 499,92
445791000000 - HISTORIQUE TVA AUTOLIQUEIDE INTRACOM	-551 310,04	-495 361,16
445812000000 - HISTORIQUE TVA COLL. NON ENCORE EXI	64 689,45	221 992,04
447500000000 - ETAT - TAXE sur les SALAIRES		5 229,00
447800000000 - ETAT - AUTRES TAXES & IMPOTS ASSIMI	82,55	79,60
447820000000 - ETAT - AUTRES TAXES	2 537,04	5 643,24
448600000000 - ETAT - AUTRES CHARGES à PAYER	30 891,00	700,00
461940000000 - MANDATS	11 547 587,82	13 541 244,99
468610000000 - CHARGES à PAYER - DIVERS	28 763,00	2 711,00
	12 111 511,56	13 979 714,26
Total III	184 501 540,98	143 857 184,93
482790000000 - NEUTRALISATION BONI PROVISIOIRE CONC	17 705 020,66	16 165 858,83
	17 705 020,66	16 165 858,83
TOTAL GENERAL	210 860 664,61	166 695 193,42

Bilan détaillé

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
(3) Dont comptes courants d'associés		
(4) Dont réserves statutaires		
(5) Dont à plus de 5 ans	23 327 090,83	20 563 086,00
(5) Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	82 792 430,58	59 098 117,00
(5) Dont à moins d'un an	91 867 295,53	76 401 980,70

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
Produits d'exploitation (hors taxes) :		
Ventes de marchandises		
Production vendue [biens et services]		
702000000000 - LOYERS	158 597,75	119 894,44
703000000000 - RECUPERATION de CHARGES LOCATIVES	13 066,95	11 230,65
705100000000 - CONCESSION VENTES de TERRAINS & DRO	13 339 225,97	10 229 843,23
705150000000 - CONCESSION VENTES au CONCEDANT		144 000,00
705200000000 - CONCESSION VENTES d'IMMEUBLES CONST	868 955,06	850 233,33
705200010000 - Vente d'immeuble TVA S/ marge exo	345 895,27	
705320000000 - CONCESSION LOYERS	2 336 078,57	1 635 078,07
705330000000 - CONCESSION RECUPERATION DES CHARGES	250 437,40	327 806,59
705400000000 - CONCESSION SUBVENTIONS NATIONALES	144 000,00	
705450000000 - CONCESSION SUBVENTIONS	1 660 606,80	2 344 985,08
705510000000 - CONCESSION PARTICIPATION du CONCEDA	11 209 300,00	4 958 080,00
705520000000 - CONCESSION PARTICIPATION AUTRES		4 500 000,00
705530000000 - CONCESSION PARTICIPATION AUTRES SAN	821 847,63	2 595 073,62
705580000000 - CONCESSION PARTICIPATION ESTIMATIVE	-2 694 471,10	1 503 476,40
705600000000 - CONCESSION PRODUITS FINANCIERS	1 522,64	
705700000000 - CONCESSION AUTRES PRODUITS	305 847,07	1 999 699,09
706410000000 - REM ETUDES MANDATS	1 159 067,92	609 006,62
706430000000 - REM COND OPE MANDATS (INFRA)	496 768,25	328 023,32
706431000000 - REM COND OP MDTs SUPERSTRUCTURES	1 448 484,59	1 482 668,37
708400000000 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FAC		9 765,15
	31 865 230,77	33 648 863,96
Production stockée		
713880000000 - VARIATION des CHARGES sur CONCESSIO	53 896 375,86	47 516 740,71
713890000000 - VARIATION du COUT DE REVIENT des CE	-25 147 458,16	-31 055 307,56
	28 748 917,70	16 461 433,15
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits		
758800000000 - PRODUITS DIVERS de GESTION COURANTE	0,47	0,31
781510000000 - REPRISE sur PROVISION pour RISQUES	88 794,00	
781540000000 - REPRISE sur PROVISION pour CHARGES	2 362 445,54	2 645 543,47
791100000000 - TRANSFERT de CHARGES EXPLOITATION	985,00	1 971,30
791210000000 - REM ETUDES CPA	3 508 714,07	3 028 021,29
791220000000 - REM ACQUISITION	1 019 268,00	884 570,00
791230000000 - REM COND OP CPA ZONES ACTIVITES	461 059,00	305 110,00
791240000000 - REM COMMERCIALE LOGEMENTS	593 912,96	614 130,74
791241000000 - REM COMMERCIALE ACTIVITES	132 737,89	135 622,43
791290000000 - REM TRESORERIE	314 126,99	338 530,00
791380000000 - TRANSFERT DE CHARGES pour PROVISION	3 287 404,44	2 362 445,54
	11 769 448,36	10 315 945,08
Total	72 383 596,83	60 426 242,19
dont à l'exportation		
Charges d'exploitation (hors taxes) :		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
Autres charges externes		
604000000000 - ACHAT d'ETUDES & de PRESTATIONS de	44 349,96	58 454,20
605580000000 - CHARGES PROVISIONNELLES	56 258 821,40	47 516 740,71
606400000000 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	13,17	
611000000000 - SOUS-TRAITANCE GENERALE	6 823,00	3 859,72
611671120000 - Frais person.commun repartis de GIE	1 755 183,37	1 639 530,05
611671220000 - Autres achat et charg ext.repart GI	831 357,76	747 019,42
611671320000 - Amortissements repartis GIE/SAAM	154 289,12	141 350,75
611671420000 - QP Résultat except. réparti GIE à S	73 303,01	36 593,36
614000000000 - CHARGES LOCATIVES & de COPROPRIETE	119 513,82	93 746,89
615600000000 - MAINTENANCE	11 488,00	17 330,00
616100000000 - PRIMES d'ASSURANCES - MULTIRISQUES	87 830,43	48 477,22
621100000000 - PERSONNEL INTERIMAIRE		12 115,44
621400000000 - PERSONNEL DETACHE OU PRETE à L'ENTR	3 028 667,77	2 662 557,12
622300000000 - REMUNERATION DE GESTION	208 016,10	180 315,24
622600000000 - HONORAIRES	55 766,80	102 264,01
623700000000 - PUBLICATIONS	116,68	122,52
623800000000 - AUTRES FRAIS DE RELATIONS PUBLIQUES	420,00	7 195,00
624000000000 - TRANSPORTS de BIENS & TRANSPORTS CO	905,00	910,00
625100000000 - VOYAGES & DEPLACEMENTS	13 537,87	7 967,32
625600000000 - MISSIONS	2 471,39	1 107,33
625710000000 - FRAIS DE DEPLACEMENT FORMATION	2 323,75	3 285,33
627100000000 - SERVICES BANCAIRES - FRAIS sur TITR	1 760,00	1 728,75
627800000000 - SERVICES BANCAIRES - AUTRES FRAIS e	789,55	827,63
628100000000 - COTISATIONS et CONCOURS DIVERS	9 440,00	9 375,00
	62 667 187,95	53 292 873,01
Impôts, taxes et versements assimilés		
631100000000 - TAXE sur LES SALAIRES	16 657,00	21 683,00
633300000000 - PART. des EMPLOYEURS à la FORMATION	7 517,54	13 546,53
633500000000 - VERSEMENTS LIBERATOIRES de la TAXE		2 708,00
635110000000 - CET	39 767,00	23 709,00
635120000000 - TAXES FONCIERES	15 301,00	13 319,53
635130000000 - AUTRES IMPOTS LOCAUX		2 459,00
637100000000 - CONTRIBUTION SOCIALE de SOLIDARITE	20 815,00	
637800000000 - TAXES DIVERSES (AUTRES ORGANISMES)	82,55	79,60
	100 140,09	77 504,66
Rémunérations du personnel		
641100000000 - SALAIRES & APPOINTEMENTS	413 417,59	398 234,70
641210000000 - CONGES PAYES VERSES	5 603,20	
641220000000 - CONGES PAYES PROVISIONNES	4 036,00	6 431,09
641320000000 - PRIMES PROVISIONNEES	-2 700,00	3 600,00
641910000000 - INDEMNITES RECUES S.S.		209,24
	420 356,79	408 475,03
Charges sociales		
645020000000 - CHARGES SOCIALES sur CONGES PAYES P	2 018,00	1 202,75
645030000000 - CHARGES SOCIALES sur PRIMES PROVISI	-1 400,00	1 800,00
645100000000 - COTISATIONS à l'URSSAF	96 157,96	100 200,34
645200000000 - COTISATIONS aux MUTUELLES	13 809,21	13 248,10
645310000000 - COTISATIONS aux CAISSES de RETRAITE	36 931,53	19 971,45
645320000000 - COTISATIONS aux CAISSES de RETRAITE		21 307,23
645400000000 - COTISATIONS aux ASSEDI/C	17 325,57	16 725,87
645800000000 - COTISATIONS aux RETRAITE ADDITIONNE	8 309,57	183,42
647130000000 - PART PATRONALE CANTINE & TICKETS RE	7 475,00	6 845,00

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
647170000000 - PART PATRONALE CESU	2 415,25	1 617,25
647200000000 - VERSEMENT au COMITE d'ENTREPRISE	13 696,00	10 852,00
647500000000 - MEDECINE du TRAVAIL & PHARMACIE	1 123,74	1 084,48
649000000000 - CICE		-10 278,60
	197 861,83	184 759,29
Dotations aux amortissements		
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
681540000000 - DOT. aux PROVISIONS pour CHARGES PR	3 287 404,44	2 362 445,54
	3 287 404,44	2 362 445,54
Autres charges		
658800000000 - AUTRES CHARGES DIVERSES de GESTION	0,91	4,29
799380000000 - TRANSFERT DE PRODUITS pour REPRISE	2 362 445,54	2 645 543,47
799500000000 - NEUTRALISATION DU BONI CUMULE QUOTE	1 088 571,50	
	3 451 017,95	2 645 547,76
Total II	70 123 969,05	58 971 605,29
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 259 627,78	1 454 636,90
768100000000 - PRODUITS FINANCIERS INTERNES	12 788,83	15 756,51
796000000000 - TRANSFERT de CHARGES FINANCIERES	85 191,48	46 221,02
	97 980,31	61 977,53
Charges financières (IV)		
Produits exceptionnels (1) (V)		
671200000000 - PENALITES, AMENDES FISCALES & PENAL	1 206,00	
678800000000 - CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	10 628,00	12 150,00
687500000000 - DOTATION aux PROVISIONS pour RISQUE	5 000,00	
	16 834,00	12 150,00
691000000000 - PARTICIPATION des SALARIES aux RESU	695 415,68	458 730,88
695000000000 - IMPOTS sur les BENEFICES	504 570,00	289 989,00
	1 199 985,68	748 719,88
BENEFICE ou PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII) (2)	1 140 788,41	755 744,55
(1) Dont reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements)	85 191,48	46 221,02
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de	-16 834,00	-12 150,00



L'an deux mille vingt, le vingt-six septembre, à neuf heures trente, à la salle Victor Hugo – Rue des Bleuets, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, William ARS.

Présents : ARS William, DELMAS Olivier, GIBERT Marie-Line, GOMMERET Eddy, BELKADI Patricia, ISERN Norbert, TURLAIS Karine, AGATI Yoann, TALIERCIO Paul, SOLACROUP Geneviève, MACIAS Anne, PONS TERME Roseline, OLIVIER Marc, CHAZERAND AZOULAY Ariane, VISSY Olivier, GACHON GARRIDO Anne, GAVEN Patrick, GERACI Nadia, VIDAL Gautier, BRIGNARD Emilie, MERCADIER Flavien, MARTINEZ Paul, CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc.

Absents représentés :

ABSENT : DUCOUDRAY Céline PANTHENE Pascal	REPRESENTE PAR : VIDAL Gautier LIGIER Marion
--	---

Absents non représentés :

DELIBERATION N° D 2020-29

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la politique menée en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, et afin d'assurer une gestion optimum des services administratifs, il convient à partir du 1^{er} octobre 2020 de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste de :

- **Attaché Territorial principal à temps complet**

Dans le cadre du renforcement de l'équipe de la police municipale, il convient également de créer un poste de :

- **Gardien-Brigadier à temps complet**

Vu le tableau des effectifs de la commune,

L'exposé du Maire entendu,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer,

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
23		CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc PANTHENE Pascal	



A Cournonterral, le 26 septembre 2020

Le Maire,

William ARS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

L'an deux mille vingt, le vingt-six septembre, à neuf heures trente, à la salle Victor Hugo – Rue des Bleuets, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, William ARS.

Présents : ARS William, DELMAS Olivier, GIBERT Marie-Line, GOMMERET Eddy, BELKADI Patricia, ISERN Norbert, TURLAIS Karine, AGATI Yoann, TALIERCIO Paul, SOLACROUP Geneviève, MACIAS Anne, PONS TERME Roseline, OLIVIER Marc, CHAZERAND AZOULAY Ariane, VISSY Olivier, GACHON GARRIDO Anne, GAVEN Patrick, GERACI Nadia, VIDAL Gautier, BRIGNARD Emilie, MERCADIER Flavien, MARTINEZ Paul, CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc.

Absents représentés :

ABSENT : DUCOUDRAY Céline PANTHENE Pascal	REPRESENTE PAR : VIDAL Gautier LIGIER Marion
--	---

Absents non représentés :

DELIBERATION N° D 2020-30

PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

Motif : *Accroissement temporaire d'activité*

Durée : *12 mois maximum pendant une même période de 18 mois*

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à un poste vacant à l'école maternelle,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 3° ;

Monsieur le Maire propose,

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 9 mois et 11 jours, soit du 1^{er} octobre 2020 au 11 juillet 2021.
- Cet agent assurera les fonctions d'agent de service des écoles
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 et l'indice majoré 327
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
29			



A Cournonterral, le 26 septembre 2020

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "William ARS".

William ARS



L'an deux mille vingt, le vingt-six septembre, à neuf heures trente, à la salle Victor Hugo – Rue des Bleuets, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, William ARS.

Présents : ARS William, DELMAS Olivier, GIBERT Marie-Line, GOMMERET Eddy, BELKADI Patricia, ISERN Norbert, TURLAIS Karine, AGATI Yoann, TALIERCIO Paul, SOLACROUP Geneviève, MACIAS Anne, PONS TERME Roseline, OLIVIER Marc, CHAZERAND AZOULAY Ariane, VISSY Olivier, GACHON GARRIDO Anne, GAVEN Patrick, GERACI Nadia, VIDAL Gautier, BRIGNARD Emilie, MERCADIER Flavien, MARTINEZ Paul, CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc.

Absents représentés :

ABSENT : DUCOUDRAY Céline PANTHENE Pascal	REPRESENTE PAR : VIDAL Gautier LIGIER Marion
--	---

Absents non représentés :

DELIBERATION N° D 2020-31

PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment les articles 62, 63 et 91,

Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n° 2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Dans l'attente de l'avis favorable du Comité Technique,

Monsieur le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Monsieur le Maire indique que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants,

Monsieur le Maire précise que la collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations sociales d'origine légale, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents de travail et des maladies professionnelles.

L'Etat prend en charge les cotisations d'assurance sociale et les allocations familiales dues par l'employeur, y compris les contributions d'assurance chômage versées par l'employeur qui a adhéré à l'Unedic. Par dérogation, cette adhésion peut être limitée aux apprentis.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les apprentis perçoivent le même salaire que ceux du secteur privé. La rémunération est la suivante, en fonction de l'âge de l'apprenti(e) et de l'année d'exécution du contrat d'apprentissage (en % du SMIC) :

<i>Age de l'apprenti</i>	<i>1ère année du contrat</i>	<i>2ème année du contrat</i>	<i>3ème année du contrat</i>
Moins de 18 ans	27 %	39 %	55 %
18-20 ans	43 %	51 %	67 %
21-25 ans	53 %	61 %	78 %
26 ans et +	100 %	100 %	100 %

Monsieur le Maire informe que les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent, sauf lorsque ces personnes morales sont redevables de la taxe d'apprentissage.

Monsieur le Maire précise que pour les contrats d'apprentissage conclus après le 1^{er} janvier 2020, la loi de transformation de la fonction publique fixe à 50% la contribution financière du CNFPT versée aux CFA pour le financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales.

Dans l'attente de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de celui-ci.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'approuver** le recours au contrat d'apprentissage,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à conclure deux contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

<i>Service</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Diplôme préparé</i>	<i>Durée de la formation</i>
Enfance et Jeunesse	1	CAP Accompagnant Educatif petite enfance	1 an
Technique	1	CAP Maintenance de Bâtiments de Collectivités	2 ans

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.**
- **D'autoriser également le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région Occitanie, du FIPHFP et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
29			



A Cournonterral, le 26 septembre 2020

Le Maire,

William ARS



Ville de Cournonterral

Hérault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

L'an deux mille vingt, le vingt-six septembre, à neuf heures trente, à la salle Victor Hugo – Rue des Bleuets, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, William ARS.

Présents : ARS William, DELMAS Olivier, GIBERT Marie-Line, GOMMERET Eddy, BELKADI Patricia, ISERN Norbert, TURLAIS Karine, AGATI Yoann, TALIERCIO Paul, SOLACROUP Geneviève, MACIAS Anne, PONS TERME Roseline, OLIVIER Marc, CHAZERAND AZOULAY Ariane, VISSY Olivier, GACHON GARRIDO Anne, GAVEN Patrick, GERACI Nadia, VIDAL Gautier, BRIGNARD Emilie, MERCADIER Flavien, MARTINEZ Paul, CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc.

Absents représentés :

ABSENT : DUCOUDRAY Céline PANTHENE Pascal	REPRESENTE PAR : VIDAL Gautier LIGIER Marion
--	---

Absents non représentés :

DELIBERATION N° D 2020-32

PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3 alinéa 2,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'ensemble des services,

Le Maire informe l'assemblée que les besoins des services peuvent justifier le recrutement occasionnel ou saisonnier de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Maire propose donc au conseil de l'autoriser, à compter du 28 septembre et pour la durée du mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 3 mois pour un besoin occasionnel et de 6 mois maximum pour un besoin saisonnier, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires pour besoin occasionnel ou saisonnier pour l'ensemble des services dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984,
- De charger Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
23	CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc, PANTHENE Pascal		

A Cournonterral, le 26 septembre 2020



Le Maire,


William ARS



L'an deux mille vingt, le vingt-six septembre, à neuf heures trente, à la salle Victor Hugo – Rue des Bleuets, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, William ARS.

Présents : ARS William, DELMAS Olivier, GIBERT Marie-Line, GOMMERET Eddy, BELKADI Patricia, ISERN Norbert, TURLAIS Karine, AGATI Yoann, TALIERCIO Paul, SOLACROUP Geneviève, MACIAS Anne, PONS TERME Roseline, OLIVIER Marc, CHAZERAND AZOULAY Ariane, VISSY Olivier, GACHON GARRIDO Anne, GAVEN Patrick, GERACI Nadia, VIDAL Gautier, BRIGNARD Emilie, MERCADIER Flavien, MARTINEZ Paul, CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marlon, DELAGNES Jean-Luc.

Absents représentés :

ABSENT : DUCOUDRAY Céline PANTHENE Pascal	REPRESENTE PAR : VIDAL Gautier LIGIER Marion
--	---

Absents non représentés :

DELIBERATION N° D 2020-33

URBANISME - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu les articles L 210-1 et suivants, L 211-1 et suivants, L213-1 et suivants et l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération 2013-032 en date du 2 mai 2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé le PLU,

Vu la Délibération 2013-033 en date du 2 mai 2013 par laquelle le droit de préemption est institué dans les zones U et AU du PLU,

Vu la délibération 2020-04 en date du 5 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a consenti à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations et parmi elle, la délégation d'exercice du droit de préemption urbain selon des modalités à définir,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines ou d'urbanisation future telles que délimitées par le plan de zonage du PLU,

Considérant la nécessité d'explicitier la politique foncière volontariste dans le secteur urbanisé ou à urbaniser,

Considérant que la politique foncière sera mise en œuvre au travers d'actions ou opérations d'aménagement qui conformément à l'article L300-1 du code de l'urbanisme ont pour objet tout ou partie des objectifs suivants :

- Réalisation d'un projet urbain,
- Politique locale de l'habitat,
- Organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil des activités économiques,

- Réalisation des équipements collectifs
- Lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- Renouvellement et /ou réinvestissement urbain

Considérant qu'il y a lieu de définir les conditions d'exercice de la délégation du droit de préemption urbain consentie par le conseil municipal à Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire exercera par délégation du Conseil Municipal l'exercice du droit de préemption urbain pour toute cession d'un bien immobilier bâti ou non bâti situé en zone U ou AU du PLU dans la limite d'un montant annuel de 800 000 € hors frais notariés sous réserve que ces sommes aient été prévues au budget et sous réserve de répondre à l'un des objectifs fixés ci-dessus.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- Instituer le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU,
- Déléguer à Monsieur le Maire l'exercice du droit de préemption urbain sur les dites zones et dans la limite d'un montant annuel de 800 000€ hors frais notariés sous réserve que ces sommes aient été prévues au budget et sous réserve de répondre à l'un des objectifs fixés ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte et procédure y afférent
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes authentiques subséquents.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
23	CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc, PANTHENE Pascal		



A Cournonterral, le 26 septembre 2020

Le Maire,


William ARS



L'an deux mille vingt, le vingt-six septembre, à neuf heures trente, à la salle Victor Hugo – Rue des Bleuets, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, William ARS.

Présents : ARS William, DELMAS Olivier, GIBERT Marie-Line, GOMMERET Eddy, BELKADI Patricia, ISERN Norbert, TURLAIS Karine, AGATI Yoann, TALIERCIO Paul, SOLACROUP Geneviève, MACIAS Anne, PONS TERME Roseline, OLIVIER Marc, CHAZERAND AZOULAY Ariane, VISSY Olivier, GACHON GARRIDO Anne, GAVEN Patrick, GERACI Nadia, VIDAL Gautier, BRIGNARD Emilie, MERCADIER Flavien, MARTINEZ Paul, CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc.

Absents représentés :

ABSENT : DUCOUDRAY Céline PANTHENE Pascal	REPRESENTE PAR : VIDAL Gautier LIGIER Marion
--	---

Absents non représentés :

DELIBERATION N° D 2020-34

URBANISME - PREEMPTION EN ZONES AGRICOLE ET NATURELLE

Vu les articles L. 143-1 à L. 143-16 et R. 143-1 à R. 143-23 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la délibération 2013-032 en date du 2 mai 2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé le PLU,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un droit de préemption sur la totalité des zones agricoles et naturelles telles que délimitées par le plan de zonage du PLU,

Considérant la nécessité d'explicitier la politique foncière volontariste dans le secteur agricole et naturel,

Considérant la collaboration existante entre la Commune et le Département de l'Hérault concernant la surveillance foncière et la possibilité pour le Département de l'Hérault de préempter des biens situés dans les Espaces Naturels Sensibles,

Considérant que la politique foncière sera mise en œuvre par la conclusion d'une convention avec la SAFER Occitanie,

Considérant que ladite convention aura, à titre non exhaustif pour objet tout ou partie des objectifs suivants :

- Installation, réinstallation ou maintien des agriculteurs y compris en agropastoralisme,
- Consolidation des exploitations en vue d'atteindre une dimension économique viable,
- Amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes,
- Sauvegarde du caractère familial de l'exploitation ;
- Lutte contre la spéculation foncière ;

- Mise en valeur et/ou protection de la forêt,
- Protection de l'environnement, principalement par la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées et/ou raisonnées et/ou biologiques;
- Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ;
- Lutte contre la cabanisation ;
- Mesures compensatoires au titre du Code de l'Environnement y compris constitution et/ou extension de réserve foncière en vue de cet objet ;
- Création et/ou extension de jardins partagés.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- Valider le principe d'une intervention foncière de la Commune, par convention à intervenir avec la SAFER, sur les espaces agricoles et naturels tels que délimités par le zonage du PLU, en vue de la réalisation des objectifs fixés ci-dessus.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
23	CARNET Olivier, SAVARD Julien, CAMBON Jean-Pierre, LIGIER Marion, DELAGNES Jean-Luc, PANTHENE Pascal		



A Cournonterral, le 26 septembre 2020

Le Maire,


William ARS